Nations Unies S/PV.6842



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6842e séance

Mercredi 3 octobre 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Caballeros./M. Briz Gutiérrez/M. Rosenthal	(Guatemala)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Sun Xiaobo
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Araud
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Andrabi
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2012/678)

12-52810 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil pour le mois d'octobre 2012, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadeur Peter Wittig, Représentant permanent de l'Allemagne, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de septembre 2012. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Wittig et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2012/678)

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Équateur, de l'Espagne, d'Haïti, du Japon, du Mexique, du Pérou et de l'Uruguay à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mariano Fernández Amunátegui, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/678, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M. Fernández Amunátegui.

M. Fernández Amunátegui (*parle en espagnol*) : Je souhaite exprimer mes sincères remerciements au Président et aux membres du Conseil de sécurité pour avoir convoqué la présente séance, dont l'objet est de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2012/678). Je saisis aussi cette occasion pour me féliciter de la présence de l'Ambassadeur d'Haïti.

Tout d'abord, je tiens à remercier particulièrement tous les pays qui aident la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en envoyant des soldats ou des unités de police, ainsi que tous les États Membres qui ont collaboré au processus de stabilité et de reconstruction. Je les remercie tous de leur précieux appui à la consolidation de la paix en Haïti.

En ce qui concerne l'état de droit et la situation politique, le 8 mars, j'ai eu l'occasion d'évoquer la situation politique en Haïti, en indiquant que la MINUSTAH a insisté sur un pacte de gouvernance qui améliore la situation et facilite les consensus pour le développement d'Haïti. Même si les progrès ont été de peu d'importance, nous pouvons noter que le processus de stabilisation politique, ainsi que les progrès réalisés au niveau des institutions de l'état de droit, se sont clairement manifestés.

Le 19 juin, le Président Martelly a publié les amendements à la Constitution politique, approuvés au terme du mandat du Président Préval, qui prévoient, entre autres, la création d'un Conseil constitutionnel, la participation d'un minimum de 30 % de femmes dans toute la fonction publique, en particulier dans les services publics, la simplification de la nomination du Premier Ministre, et la légalisation de la plurinationalité; ce dernier point étant une réponse positive apportée à la situation de centaines de milliers d'Haïtiens qui vivent actuellement dans différentes régions du monde et qui contribuent au présent et à l'avenir d'Haïti, notamment par des transferts de fonds qui représentent et environ deux milliards de dollars par an.

Par ailleurs, la mise en place du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, adopté par une loi il y a sept ans et qui veille à la transparence et à l'indépendance du pouvoir judiciaire, est une autre illustration des progrès qu'a connus récemment Haïti en matière d'état de droit. C'est aussi l'expression de la volonté politique des autorités

haïtiennes, qui cherchent à renforcer la démocratie et ses institutions, considérant que la création de ce Conseil permet la mise en place du Conseil électoral permanent, organe essentiel au bon déroulement des élections et au processus démocratique haïtien.

L'officialisation du Bureau de l'Ombudsman et la nomination d'un Ministre en charge des droits de l'homme et de la lutte contre l'extrême pauvreté démontrent également que les activités du Gouvernement, en matière d'état de droit et de protection des droits de l'homme, avancent de manière décisive.

Par ailleurs, la ratification par le Parlement, en mai, de la nomination du Premier Ministre Laurent Lamothe et de son programme s'articulant autour des cinq priorités du Gouvernement du Président Martelly, à savoir : emploi, état de droit, environnement, énergie et éducation, soulignent l'harmonie et la collaboration qui existent entre le Président et son Premier Ministre, aspects essentiels pour Haïti et sa stabilité. La nomination de femmes à la tête de sept ministères, dans un cabinet composé de 22 ministres, reflète également la volonté présidentielle d'agir conformément aux dispositions de la Constitution amendée. Cette volonté s'est également reflétée dans leurs déclarations successives qui encourageaient l'organisation d'élections le plus tôt possible et de la façon la plus transparente. Par ailleurs, il convient de souligner les mesures prises par le Premier Ministre pour attirer les investissements, lutter contre la corruption et la contrebande, encourager les projets industriels créateurs d'emplois, mesures qui sont essentielles pour permettre le développement économique du pays.

Un aspect particulier de la vie politique haïtienne est le fait que le Sénat, composé théoriquement de 30 membres (en raison de la disposition juridique mettant terme automatiquement à leur mandat, qui arrive à expiration au bout de six ans, qu'il y ait ou non des élections, et avec renouvellement par tiers tous les deux ans), n'est formé que de 20 membres, mais que les quorums de fonctionnement et de vote maintiennent de manière fictive un sénat de 30 membres. Cela a été et continue d'être un facteur de distorsion de la vie politique, avec des incidences négatives sur le processus de stabilisation en Haïti.

En outre, à l'heure actuelle, la formation du Conseil électoral permanent se trouve dans une impasse grave. D'après les dispositions constitutionnelles, l'institution responsable de l'organisation de toutes les élections en Haïti est formée par la nomination de neuf personnes, et il revient à chaque pouvoir de l'État d'en désigner trois. D'une part, les nominations du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et de l'Exécutif n'ont pas respecté l'article 17.1 de la Constitution au sujet de la discrimination positive en faveur des femmes – il prévoit au moins 30 % de femmes dans les services publics. D'autre part, au vu de la situation actuelle du Sénat que je viens de décrire, il est pratiquement impossible que le pouvoir législatif désigne au Conseil électoral permanent ses représentants respectifs.

La formation d'un corps électoral composé de neuf membres, conformément aux stipulations constitutionnelles, est une condition *sine qua non* pour les élections, et sa mise en place déterminera la date la plus proche à laquelle pourront être organisées les prochaines élections, destinées à renouveler un tiers du Sénat, ainsi que la totalité des maires et conseillers municipaux. C'est pourquoi la MINUSTAH, conjointement avec la communauté internationale, travaille actuellement en étroite collaboration pour dégager des espaces de dialogue et créer des liens qui permettront de constituer, dès que possible, un Conseil électoral permanent qui soit légitime, légal et accepté par les plus larges secteurs dans le pays.

Nous pouvons qualifier l'état de sécurité en Haïti de stable, mais avec la fragilité inhérente à une société en cours de stabilisation, caractérisée par des indicateurs socioéconomiques précaires et une pauvreté extrême qui affecte d'importants secteurs du pays.

À cet égard, je peux ajouter que les informations que j'ai fournies en mars, notamment concernant la pauvreté, l'analphabétisme, l'éducation et la diaspora, restent largement d'actualité. Dans les faits, la violence politique a disparu. Le nombre d'enlèvements a également considérablement diminué. Le nombre d'homicides, en hausse, reste malgré tout l'un des plus faibles par habitant de la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale et demeure largement lié aux activités des bandes armées et aux rivalités entre elles. Par ailleurs, il reste très difficile de lutter contre les violences familiales et les violences faites aux femmes.

Le mois de mai a été marqué par un événement positif, puisque les autorités haïtiennes ont réussi à mettre fin aux activités illégales d'un groupe d'individus liés aux anciens membres des forces armées dissoutes en 1995, qui avaient occupé pendant quelques semaines plusieurs établissements publics et quartiers généraux en exigeant le rétablissement de l'armée et le versement de pensions. Le Président Martelly, qui a condamné

ces occupations illicites et appelé au rétablissement de l'ordre public, a également rappelé à plusieurs reprises que sa priorité actuelle était le renforcement de la Police nationale d'Haïti (PNH). Celle-ci, avec l'appui de la MINUSTAH, a ainsi pu déloger ces individus des 10 lieux qu'ils occupaient. Il semble que cette affaire ne représente plus un problème d'ordre public et le Gouvernement s'est attelé, avec un grand pragmatisme, à la tâche de développement de la police des frontières et des garde-côtes ainsi que des unités du génie dans l'optique du commencement des travaux d'infrastructure.

La MINUSTAH et la communauté internationale ont reconnu dès le départ le droit souverain d'Haïti d'établir une armée ou de rétablir les Forces armées d'Haïti, dissoutes en 1995. Il a toutefois été indiqué tout aussi clairement au Gouvernement et à l'opinion publique que toute mise en place de forces de ce type ne devait pas se faire au détriment du développement, du renforcement et de la professionnalisation de la Police nationale. On leur a également fait valoir que les importants chantiers prioritaires de développement envisagés par la communauté internationale en Haïti devaient primer sur un éventuel rétablissement des forces armées.

La Police nationale, de son côté, poursuit son évolution. Le 30 août, le nouveau Directeur général par intérim de la PNH, Godson Orelus, a été nommé pour une période de trois ans. Parallèlement, le Conseil supérieur de la Police nationale a adopté le plan de développement quinquennal de la Police (2012-2016), dont l'un des objectifs est de doter la police d'effectifs de plus de 15 000 hommes d'ici à 2016. Cette tâche va nécessiter la formation d'au moins 5 000 nouveaux fonctionnaires de police, à raison de 1 200 par an, jusqu'à la fin du mandat du Président Martelly, ce qui représente un effort de formation supplémentaire considérable, tel que le pays n'en avait jamais connu auparavant, et partant, un effort budgétaire considérable et inédit pour le Gouvernement haïtien.

Toujours dans ce domaine, citons une bonne nouvelle : la confirmation, après quelque trois mois d'attente, de la décision de démettre de leurs fonctions 79 hauts fonctionnaires de police ayant des antécédents délictueux et de corruption, décision qui permet de renforcer la crédibilité de la principale force de sécurité du pays.

Le renforcement de la Police nationale d'Haïti est une priorité absolue pour la MINUSTAH, non seulement pour ce qu'il signifie en termes de consolidation de l'état de droit et d'amélioration de la sécurité mais aussi en ce qu'il permet de mener à son terme, de manière responsable, la Mission en Haïti. À cet égard, la MINUSTAH, conformément à la résolution 2012 (2011) du Conseil de sécurité, a réduit ses effectifs et comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 50 du rapport dont nous sommes saisis (S/2012/678), étant donné les progrès réalisés dans ce domaine, sa recommandation au Conseil de sécurité est de ramener l'effectif militaire de 7 340 à 6 270 hommes et l'effectif de police de 3 241 à 2 601, et de réduire en conséquence les effectifs civils compte tenu de la réduction du champ des activités de la MINUSTAH.

À la demande du Secrétaire général, la Mission a tenu, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, des consultations avec le Gouvernement haïtien au sujet du plan prévu de concentration et de réorganisation de la MINUSTAH conformément aux réductions proposées au Conseil de sécurité. Ce plan, en cours d'élaboration, a pour principal objectif de permettre à la Mission de mener à bien sa tâche et d'achever ainsi ses activités en Haïti. Entre autres mesures principales, la MINUSTAH envisage de réduire son personnel militaire sur cinq départements et de remplacer cette présence militaire par des fonctionnaires de police. Dans ces mêmes départements, la représentation civile de la MINUSTAH sera réduite au minimum opérationnel. Nous avons l'intention d'appliquer ce modèle de manière graduelle au cours de la période à venir pour rationaliser au mieux le processus de concentration et de réduction des activités de la MINUSTAH, tout en entendant, sauf contingences imprévues, mettre fin à la Mission dans des délais raisonnables.

D'autre part, les événements liés aux troubles sporadiques et isolés qu'ont connus les secteurs de la population les plus menacés par la situation socioéconomique précaire du pays montrent que la paix et la sécurité resteront très fragiles en l'absence de mesures de développement économique et social visant à redonner à la population un espoir dans l'avenir. Nous observons déjà ces signaux d'alerte dans un certain nombre de zones, dont Cap-Haïtien et Les Cayes.

S'agissant des droits de l'homme, de la situation humanitaire et des questions pénitentiaires, les efforts du Gouvernement et la coopération internationale ont permis de ramener à 390 000 le nombre d'occupants des camps de personnes déplacées, effort notable, – consacrant, en effet, une baisse de 73 % – si l'on considère qu'après le séisme, le chiffre des personnes déplacées atteignait

1,5 million de personnes. Néanmoins, la situation de ces personnes ne s'est pas améliorée, en raison d'une baisse des activités des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, faute de financement. Au rythme actuel où vont les choses, il y aura encore à la fin de l'année plus de 250 000 personnes dans les camps de déplacés. C'est pourquoi nous engageons les organisations et les gouvernements à coopérer afin de permettre un retour rapide et dans de bonnes conditions de ces personnes dans leur lieu d'origine, ou bien de permettre leur accueil dans de nouvelles villes où elles pourront s'installer de manière définitive.

Même si elle n'a frappé que le sud du pays, la tempête Isaac a mis en exergue la précarité des conditions de vie quotidiennes des Haïtiens, puisque la perte des récoltes dans cette zone et la sécheresse qui a paradoxalement touché d'autres régions ont laissé entrevoir des situations de famine qui, si elles n'étaient pas tout à fait exclues du paysage haïtien, avaient pour ainsi dire disparu comme problème social et humanitaire. Il faut préciser aussi que le Gouvernement haïtien, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, a bien réagi et qu'il a su prendre les devants face à cette catastrophe naturelle et à la difficile situation sur le plan alimentaire, comme le démontre sa bonne coordination avec les travailleurs humanitaires et les acteurs du système des Nations Unies, ce qui a permis de limiter la tragédie et de préparer le pays à de futures situations d'urgence.

Haïti continue de devoir faire face à des problèmes considérables, concernant, notamment, l'épidémie de choléra, qui afflige des milliers de personnes à chaque fois que les conditions climatiques ou sociales se dégradent. Même s'il n'y a pas eu de grave résurgence de ce fléau, de nouveaux cas, d'évolution fatale, continuent de se déclarer. Le choléra touche toute l'île d'Hispaniola; nous travaillons par conséquent à un plan en vue d'intensifier la prévention, de faire progresser la lutte contre cette maladie et, enfin, de mettre en œuvre toutes les mesures pouvant permettre d'en atténuer les effets.

Parmi les nombreux problèmes propres aux conditions de vie en Haïti figure la question de la détention prolongée de certaines personnes, laquelle est, de fait, illégale. Nous travaillons sur cette question conjointement avec le Ministère de la justice et nous prendrons, sous peu, des mesures concertées afin d'enrayer et si possible d'éliminer ce phénomène, qui constitue une grave violation des droits fondamentaux de centaines de citoyens haïtiens.

En Haïti, la plupart des jeunes n'ont pas accès à une formation professionnelle, pour des raisons économiques. Cette situation les expose à l'exclusion sociale et fait d'eux une population vulnérable. Ils n'auront pas de moyens d'agir, demain, dans un État fondé sur la primauté du droit, d'assumer leurs responsabilités sociales et de satisfaire leurs besoins économiques et ceux de leur famille. Pour sortir de ce cercle vicieux, renforcer l'état de droit et promouvoir la paix et la cohésion sociale, la MINUSTAH appuie et finance des programmes de lutte contre la violence au sein des collectivités. La Mission soutient, par exemple, 36 projets à forte intensité de main-d'œuvre portant sur l'aménagement de bassins versants, l'infrastructure urbaine et la remise en état des canaux. Ces projets ont permis d'offrir un emploi temporaire à 51 000 jeunes à risque, parmi lesquels 30 % étaient des femmes. Un autre effet majeur est que la réalisation de ces projets permet d'atténuer les risques d'inondation, d'améliorer l'assainissement urbain des communautés et de valoriser le travail comme choix de vie.

Par ailleurs, la MINUSTAH s'est employée également à financer et à réaliser des projets à impact rapide pour les communautés touchées par le tremblement de terre, et à mettre en œuvre simultanément des projets portant sur l'éclairage public, la réfection des routes, la remise en état des infrastructures locales, comme les salles polyvalentes municipales, et des infrastructures de l'état de droit, comme les tribunaux pour la paix, ainsi que sur l'éducation – notamment les écoles et établissements publics au niveau des municipalités et des départements.

Les missions de maintien de la paix sont l'incarnation d'une certaine valeur morale, ce qui les rend respectables sur tous les continents. Faire partie d'une mission de maintien de la paix est donc un honneur pour tous ceux qui y participent et pour les pays qui mettent du personnel à disposition de cette noble tâche consistant à défendre la paix partout dans le monde où cela est nécessaire. Le Secrétaire général nous a rappelé que la priorité essentielle est la réputation de l'ONU, et c'est pour cette raison notamment qu'en Haïti, nous avons renforcé les mesures de tolérance zéro à l'égard des abus en tous genres, et en particulier pour tous les cas d'abus sexuel contre des mineurs.

Après huit ans d'activité, les progrès enregistrés par la MINUSTAH en matière de consolidation de la paix

en Haïti sont évidents. Cependant, pour continuer sur cette voie, il faut poursuivre nos efforts de consolidation de l'état de droit, permettant ainsi d'harmoniser les dividendes de la paix engrangés jusqu'ici.

La recherche de mécanismes consolidant ces efforts doit également générer des solutions appropriées aux problèmes auxquels se heurte ce pays des Caraïbes. Trouver les moyens de faciliter le dialogue et le consensus entre les Haïtiens est essentiel pour bâtir un pays capable d'être autonome et doté d'institutions démocratiques aptes à répondre correctement aux nombreux défis présents et à venir.

Toutefois, certains défis socioéconomiques importants pèsent encore sur Haïti. Je voudrais réaffirmer que la sécurité, l'état de droit et le développement socioéconomique sont des concepts interdépendants qui sont essentiels pour le relèvement d'Haïti et la consolidation définitive de la paix dans le pays. Sans progrès concrets pour la population en matière d'alimentation, d'emploi, de santé, de logement et d'environnement, il sera très difficile de maintenir le niveau de sécurité atteint aujourd'hui dans ce pays, en grande partie grâce à la contribution que la communauté internationale apporte depuis 2004.

Le moment est venu pour les investissements publics, privés, nationaux et étrangers de prendre le relais. Le moment est venu de réaliser des projets qui montrent que l'économie est en marche et qu'il y a un avenir pour le pays et sa population.

Ici, je voudrais rendre hommage à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'ancien Président Bill Clinton, pour ses efforts inlassables et ses initiatives destinées à stimuler l'investissement en Haïti. Naturellement, tout cela dépasse largement les tâches et le mandat de la MINUSTAH, mais je me sens obligé de décrire la situation car il s'agit d'un aspect essentiel pour que le Conseil de sécurité puisse pleinement mener à bien sa mission et son mandat, sans avoir à revenir une fois de plus en Haïti.

À condition que les efforts dans le domaine de l'économie et de l'emploi portent leurs fruits, je pense qu'on pourra passer d'une mission de maintien de la paix, comme c'est le cas actuellement, à une mission politique des Nations Unies, qui mettra l'accent sur l'état de droit et les droits de l'homme, et sur l'évaluation et la surveillance du travail de la police, grâce à une présence au sein de la Police nationale. Je considère qu'il s'agirait là d'une étape finale idéale pour la MINUSTAH en Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Fernández Amunátegui de son exposé.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Guatemala.

Je voudrais bousculer quelque peu la pratique en prenant la parole en premier, au lieu de le faire à la fin. Je le fais parce que j'estime que c'est un honneur pour le Guatemala, et pour moi à titre personnel, que de présider cette première séance importante du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Il s'agit également pour nous d'un événement historique : c'est la première fois que le Guatemala assume la présidence du Conseil de sécurité depuis la création de l'ONU. Je ne pouvais attendre la fin du débat pour mentionner ce fait. Assurément, nous nous félicitons à double titre de présider la présente séance étant donné le thème dont nous débattons, à savoir le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et surtout l'engagement du Guatemala aux côtés de ce pays.

Comme chacun le sait, les pays de la région sont très présents au sein de la MINUSTAH. Douze pays latino-américains fournissent des contingents et des effectifs de police; le commandant de la force est toujours originaire de la région, tout comme le Représentant spécial du Secrétaire général, la plupart du temps. Nous sommes d'ailleurs ravis qu'un Guatémaltèque, M. Edmond Mulet, ait occupé cette fonction importante. Nous sommes fiers que nos effectifs aient été présents en Haïti dès le déploiement de la première mission en 1993 et de manière ininterrompue depuis la création de la MINUSTAH.

Il y a quelques semaines, j'ai eu le privilège de rendre une courte visite à notre contingent qui compte 137 membres, à Port-au-Prince. J'ai profité de l'occasion pour me rendre au siège de la MINUSTAH. Comme chacun peut s'en douter, ce débat revêt donc une importance très particulière pour moi, pour mon pays, pour ma région et, bien entendu, pour l'ONU.

À ce propos, je n'aurai que trois brèves remarques à formuler.

Premièrement, nous estimons que le rapport du Secrétaire général (S/2012/678) brosse un tableau encourageant. Il fait preuve à la fois de la prudence qui s'impose et de l'optimisme indispensable pour que nous continuions d'avancer. Nous félicitons Haïti pour la formation du nouveau Gouvernement, la publication des amendements constitutionnels et la création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, qui marquent des

étapes importantes pour le renforcement des institutions démocratiques et de l'état de droit.

Nous nous félicitons d'apprendre que la mise en place du Conseil électoral permanent suit son cours en dépit de certaines impasses. Nous espérons que le processus électoral en Haïti pourra reprendre prochainement, après une interruption de près d'un an.

Deuxièmement, le Guatemala restera engagé en Haïti mais aussi dans les autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies aussi longtemps que cela sera nécessaire. Nous sommes favorables au processus de réorganisation et de consolidation de la MINUSTAH. Nous attendons avec intérêt les détails concernant le nouveau plan de consolidation. Ce plan, pour être mené à bien, nécessitera une coordination très étroite entre les différents acteurs nationaux et internationaux et passera par différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre.

Nous avons pris note qu'en matière de sécurité, l'efficacité opérationnelle de la Police nationale d'Haïti constituera le principal paramètre guidant le rythme de réduction du personnel en uniforme de la Mission.

Nous sommes pleinement favorables à l'élaboration d'un pacte de transition permettant de mesurer les progrès réalisés dans le processus de stabilisation, et allant au-delà des activités de la MINUSTAH dans le domaine de la mise en place et de la consolidation des institutions. À cet égard, nous nous félicitons du lancement récent du Dispositif de coordination de l'aide, présenté par les autorités haïtiennes la semaine dernière à New York, à l'occasion de l'ouverture du débat général.

Troisièmement, je voudrais saluer tout spécialement M. Mariano Fernández Amunátegui pour son rôle en tant que Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH en cette période marquée par les défis et les difficultés. Il s'acquitte brillamment de sa tâche, comme il nous l'a démontré une fois encore aujourd'hui en présentant le rapport du Secrétaire général. Le Guatemala continuera d'appuyer son travail.

Pour finir, je tiens à préciser que le Guatemala soutient pleinement la communauté internationale dans ses efforts visant à aider Haïti à reconstruire et à renforcer ses institutions, dans le cadre d'un partenariat permanent et stratégique destiné à offrir un avenir meilleur au pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Mme Rice (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Fernández Amunátegui, de son exposé. Avant de commencer, je voudrais féliciter le Guatemala de son accession, pour la première fois, à la présidence du Conseil de sécurité.

En février, les États-Unis ont dirigé une mission du Conseil de sécurité en Haïti. Cette mission a pu observer directement les immenses progrès accomplis par le peuple haïtien dans la reconstruction de son pays après le tremblement de terre dévastateur qui l'a frappé. Cela étant, nous sommes également revenus avec de graves préoccupations, que nous avons exprimées lors de notre débat en mars (voir S/PV.6732).

À cette époque, une impasse politique menaçait la stabilité et le progrès d'Haïti. Le Premier Ministre avait démissionné au bout de quatre mois à peine. Les relations entre l'exécutif et le législatif s'étaient détériorées. La nomination de responsables clefs et l'adoption d'amendements constitutionnels importants étaient bloquées. Les préparatifs des élections accusaient des retards. En Haïti et dans cette salle, le Conseil de sécurité a engagé les dirigeants politiques d'Haïti à mettre de côté leurs intérêts disparates et à s'entendre pour le bien de la nation.

Sept mois plus tard, l'avenir d'Haïti semble plus prometteur. Comme l'a déclaré la Secrétaire d'État, Mme Clinton, lors de la réunion ministérielle des partenaires d'Haïti qui s'est tenue la semaine dernière, le pays est sur la voie de la progression. Les dirigeants politiques d'Haïti affichent leur volonté de coopérer et d'accorder la priorité au peuple haïtien. Il est impératif qu'ils continuent sur cette voie.

Le 14 mai, le Parlement haïtien a ratifié la nomination d'un nouveau Premier Ministre. Le 19 juin, le Président Martelly a publié une série d'amendements constitutionnels qui renforcent la démocratie et l'état de droit en Haïti. Ces amendements ouvrent la voie à un pouvoir judiciaire indépendant sous l'égide du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, et rendent obligatoire la formation du Conseil électoral permanent (CEP). Nous sommes impatients d'apporter notre appui au Conseil supérieur et à la mise en place définitive du CEP, de manière que les élections tant attendues puissent enfin avoir lieu.

Le Gouvernement haïtien s'attaque également à l'inégalité des sexes avec une nouvelle exigence constitutionnelle qui impose un quota d'au moins 30 % de femmes au Gouvernement. Nous nous félicitons que

davantage de femmes haïtiennes puissent désormais façonner l'avenir de leur pays.

Sur le plan de la sécurité, le Gouvernement haïtien accorde un appui plus important à la Police nationale d'Haïti, en augmentant ses ressources financières et en affichant un engagement plus profond en faveur de la réforme de la justice et du secteur de la sécurité. Le Gouvernement a organisé un sommet de haut niveau sur la police en juin et a approuvé le plan de développement quinquennal de la Police nationale qui vise à en augmenter la taille et à en améliorer la qualité. Pour que la Police nationale puisse jouer pleinement son rôle – à savoir, protéger la population haïtienne et contribuer au développement du pays –, il est essentiel que le Gouvernement et la communauté internationale accordent un appui constant à ce plan de développement. Cet appui doit inclure une plus grande attention au recrutement et à la formation des forces de police, ainsi qu'à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Veiller à ce que la Police nationale dispose d'un personnel suffisant et des ressources nécessaires pour s'acquitter de son travail critique reste une priorité majeure.

Les améliorations de la sécurité et de l'état de droit généreront des débouchés économiques supplémentaires pour la population haïtienne. Le Dispositif de coordination de l'aide conjoint, lancé récemment par le Premier Ministre, peut aider à assurer que l'aide accordée par les donateurs soit alignée sur les priorités haïtiennes, et que l'aide internationale soit utilisée en toute transparence et en toute efficacité. Ce mécanisme représente un pas en avant important et mérite notre appui. Nous appelons tous les pays qui ont promis une aide à honorer leur engagement, grâce au Dispositif de coordination de l'aide.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2012/678), Haïti, depuis le débat du Conseil en mars, a fait des progrès pour tenir compte des préoccupations de la communauté internationale. Nous ne devons pas oublier que la présence et le travail de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ont été essentiels tant au redressement du pays après le séisme qu'à ses progrès récents. La Mission a aidé à créer un environnement plus sûr et plus stable en Haïti, a renforcé les institutions du pays, a protégé les civils et a défendu les droits de l'homme.

Les États-Unis sont favorables au renouvellement du mandat de la MINUSTAH pour une année supplémentaire, afin qu'elle continue d'aider le Gouvernement et le peuple haïtiens à relever les défis qui s'annoncent et que, grâce à elle, s'en vienne rapidement le jour où les soldats de la paix de l'ONU ne seront plus nécessaires. La reconfiguration et la consolidation de l'empreinte de la MINUSTAH en Haïti requièrent un dosage subtil que nous ne pouvons pas nous permettre de mal réaliser. Afin de ne pas mettre en danger la sécurité globale, les États-Unis appuient la recommandation du Secrétaire général visant la consolidation et le retrait partiel des renforts de la MINUSTAH déployés après le tremblement de terre jusqu'à retrouver quasiment les niveaux d'avant le séisme. Ces changements refléteront les progrès accomplis par Haïti tout en permettant à la MINUSTAH de continuer à s'acquitter efficacement de son mandat.

Dans une perspective d'avenir, nous devons nous garder d'un retrait trop rapide qui risquerait de saper les résultats obtenus jusqu'ici. L'ONU doit également s'assurer que le personnel de la MINUSTAH respecte en permanence les normes les plus strictes dans son travail, que toute allégation d'inconduite sexuelle fasse l'objet d'une enquête minutieuse et que les fautifs aient à rendre compte de leurs actes.

Une fois cet ajustement pris en compte, les États-Unis envisageront les futures modifications des effectifs de la MINUSTAH sur la base des conditions sur le terrain. Nous attendons avec intérêt de parvenir, dans un avenir proche, au moment où ces effectifs ne seront plus nécessaires. Cela étant, il reste encore beaucoup de travail à accomplir en Haïti. Par exemple, l'emploi et le logement sont par trop insuffisants pour répondre aux besoins des familles haïtiennes.

Les États-Unis reconnaissent l'importance du développement socioéconomique comme facteur de consolidation de la stabilité et comme catalyseur d'une croissance à long terme. Nous travaillons avec le Gouvernement haïtien, avec la Banque interaméricaine de développement et avec d'autres partenaires pour mettre au point, pour les zones du nord de l'île, un plan de développement global qui puisse attirer l'investissement afin de créer des emplois et de stimuler le développement économique. Nous venons de signer avec Haïti un accord de partenariat qui détaille la contribution des États-Unis au plan national de santé, sous le leadership d'Haïti, pour les cinq prochaines années. En outre, le logement des personnes déplacées reste une priorité. Les futurs logements financés par les États-Unis pourront accueillir des milliers de personnes.

Haïti progresse petit à petit pour passer d'une gestion de crise à un redressement à long terme. Ses institutions démocratiques se renforcent. La sécurité s'est améliorée dans certaines régions du pays et la population haïtienne commence à retrouver une vie meilleure.

Les États-Unis resteront un ami fidèle d'Haïti. Nous nourrissons l'espoir que, avec l'appui constant de la MINUSTAH, les contributions des partenaires internationaux et le travail acharné et la détermination du peuple haïtien, Haïti parviendra effectivement à réaliser tout son potentiel.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je saisis cette occasion de souligner les paroles de l'Ambassadrice Rice : l'aide internationale doit assurer le développement économique et la création d'emplois sur le long terme. C'est en effet la seule manière d'assurer la réussite de la Mission.

M. Loulichki (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour ce moment fort pour la nation amie du Guatemala, à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre, pour la première fois de son histoire, comme vous l'avez dit. À mi-chemin de votre mandat au Conseil de sécurité, et du nôtre également, Monsieur le Ministre, vous pouvez d'ores et déjà être fier de la contribution du Guatemala aux travaux du Conseil.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández Amunátegui, de son exposé, et lui exprimer, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), toute notre appréciation pour les efforts qu'il déploie afin d'aider Haïti à se stabiliser et à se développer.

Plus de deux années après la catastrophe qui a frappé la République d'Haïti, des progrès significatifs et remarqués ont été réalisés, après les retards accusés, dans la mise en œuvre de certaines mesures clefs du processus de stabilisation de ce pays. Le Maroc salue les efforts déployés par les autorités haïtiennes pour parachever les réformes institutionnelles nécessaires au renforcement de l'état de droit.

L'approbation par le Sénat de la nomination d'un nouveau Premier Ministre, la publication de la Constitution de 1987 amendée, la nomination de juges à la Cour de cassation, la mise en place du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ainsi que le lancement du processus de mise en place du Conseil électoral permanent sont autant d'étapes significatives et essentielles franchies en direction du renforcement des institutions étatiques, conformément aux engagements pris par le Gouvernement.

De même, nous relevons et nous saluons la participation des femmes à hauteur de 30 % dans le Gouvernement et l'attribution à deux d'entre elles des portefeuilles stratégiques des finances et du tourisme. Nous saluons également l'adoption et la promulgation de la loi sur le fonctionnement du Bureau de l'Ombudsman.

Sur le plan de la sécurité, nous saluons la manière pacifique avec laquelle les autorités ont rétabli l'ordre à la suite des incidents du 17 avril, suscités par des membres des anciennes forces armées et de jeunes recrues. Cet incident démontre l'urgente nécessité pour le Gouvernement haïtien d'intensifier le rythme de formation des 15 000 policiers prévus dans le Plan de développement quinquennal, afin de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire d'ici à 2016.

Concernant la situation humanitaire, si des progrès notables ont été enregistrés pour le déblaiement des décombres et du relogement de la population déplacée, les besoins demeurent gigantesques. Près de 400 000 personnes vivent toujours dans plus de 500 camps. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le retrait graduel de différents organismes humanitaires, faute de moyens, contribue à la dégradation de la situation.

Depuis sa mise en place, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a contribué amplement et de manière décisive aux opérations de recouvrement et à la stabilisation du pays et nous avons pu le constater *de visu* lorsque le Conseil de sécurité a visité ce pays au début de l'année. Et l'on ne peut que féliciter l'ensemble des composantes de la Mission pour le travail accompli jusqu'à présent malgré les obstacles et les difficultés. Tout en responsabilisant le Gouvernement haïtien pour la prise en charge des tâches indispensables à la sécurité et au bien-être de la population, la MINUSTAH nous semble devoir continuer à appuyer et à accompagner les efforts du Gouvernement et réduire sa présence au fur et à mesure de l'amélioration et de la consolidation de la situation. À cet égard, mon pays est favorable au renouvellement du mandat de la MINUSTAH comme le recommande M. le Secrétaire général dans son rapport (S/2012/678). D'ailleurs, les prévisions contenues dans ce rapport concernant la réduction des effectifs de la MINUSTAH

nous paraissent réalistes pour une transition douce à un retrait progressif et à une concentration de l'action de la MINUSTAH sur les tâches principales définies.

Plus de deux années après le terrible séisme qui a frappé Haïti, la tâche des autorités haïtiennes demeure hérissée de difficultés. Il appartient certes à ces autorités de redoubler d'efforts et de démontrer leur engagement irréversible en faveur de la reconstruction du pays, du renforcement de la bonne gouvernance et de la mise en œuvre des réformes nécessaires pour renforcer la confiance, consolider la stabilité et encourager l'investissement étranger. Toutefois, l'appui et l'aide de la communauté internationale, des Nations Unies et des institutions financières internationales demeurent indispensables et cruciaux pour permettre un retour à la normale dans ce pays et répondre aux attentes de sa population. Pour ce qui le concerne, le Maroc, dont les Forces armées royales ont contribué au retour d'Haïti à la paix et qui a contribué à alléger l'impact humanitaire du séisme de 2010, demeure engagé aux côtés du peuple ami d'Haïti pour le renforcement des acquis et la construction d'un avenir paisible et prospère pour Haïti.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil. Je suis vraiment très honoré de prendre la parole sous votre présidence, d'autant plus que, comme vous l'avez signalé, c'est la première fois que votre pays assume la présidence du Conseil. C'est, pour nous aussi, par contrecoup, un grand honneur. Je tiens également à vous dire toute notre gratitude à l'égard de votre délégation, qui a été notre partenaire au Conseil, en me félicitant de l'étroite coopération qui existe avec votre Ambassadeur et l'ensemble de votre délégation. Nous tenons à les remercier de l'organisation du débat d'aujourd'hui.

Je voudrais aussi m'associer aux autres orateurs pour remercier sincèrement le Représentant spécial du Secrétaire général, Mariano Fernández Amunátegui, de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2012/678) et de son exposé sur les évènements récents survenus à Haïti.

Nous trouvons encourageante l'évolution de la situation en Haïti au cours des deux derniers mois – notamment la nomination du Premier Ministre, Laurent Lamothe, entérinée par le Parlement en mai –, qui a mis fin à l'incertitude politique et souligné la détermination de tous les dirigeants haïtiens d'œuvrer de façon constructive au règlement des différentes questions liées à la gouvernance, à l'économie, aux élections et à la reconstruction.

Nous saluons les mesures prises par le nouveau Gouvernement pour renforcer l'ordre public, attirer les investissements étrangers, encourager les nouveaux projets industriels et lutter contre la contrebande. Nous saluons aussi les mesures prises pour régler les différends entre les pouvoirs exécutif et législatif, en espérant que le Conseil constitutionnel qui vient d'être créé, tout comme le Conseil électoral permanent et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, parviendront à régler les questions en suspens.

Pour que ces mesures soient fructueuses, il faut que la communauté internationale continue d'appuyer Haïti. À cet égard, nous félicitons la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) d'aider la Police nationale haïtienne à maintenir des conditions de sécurité stables partout dans le pays. Nous pensons qu'il faut renforcer l'appui international, particulièrement dans la mise en œuvre du plan de développement quinquennal de la Police d'Haïti pour la période 2012-2016. Nous espérons que les élections locales prévues depuis l'année dernière se tiendront rapidement et qu'elles aideront à remettre en place des institutions démocratiques au niveau local.

Si des progrès notables ont été enregistrés dans la réinstallation des personnes déplacées et dans la réponse apportée à leurs besoins humanitaires, les activités de relèvement et de reconstruction se heurtent encore à nombre d'obstacles. Près de 400 000 personnes restent tributaires de l'aide humanitaire pour leur survie quotidienne. Une aide est aussi nécessaire pour lutter contre l'épidémie de choléra. En vue de l'amélioration à long terme de la situation, la communauté internationale doit aligner ses efforts sur les priorités de développement nationales d'Haïti. À cet égard, nous nous félicitons de la création de l'Unité de construction de logements et de bâtiments publics, qui relève du Bureau du Premier Ministre, et qui contribuera à améliorer la coordination et l'exécution efficace des programmes humanitaires. Nous nous félicitons également du nouveau cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016, élaboré par la MINUSTAH en consultation avec les autorités haïtiennes.

La MINUSTAH et sa direction ont joué un rôle essentiel dans l'évolution positive de la situation en Haïti. La Mission a non seulement aidé les parties prenantes en Haïti à régler leurs différends, elle a également apporté son concours au renforcement des capacités, aux efforts

de relèvement des institutions nationales et au maintien de la sécurité et de la stabilité générales dans le pays.

Maintenant que les institutions nationales haïtiennes assument un plus grand rôle, la MINUSTAH devra progressivement transférer ses principales fonctions à la Police nationale haïtienne et se concentrer sur les objectifs de stabilisation et de développement à long terme. À cet égard, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général tendant à concentrer les activités de la MINUSTAH sur un petit nombre de tâches essentielles réalisables dans un délai raisonnable. Le retrait de la MINUSTAH doit toutefois dépendre de l'évolution de la situation dans le pays et non pas obéir à un échéancier fixe.

L'Inde continue d'être un important fournisseur de contingents à la MINUSTAH, au sein de laquelle elle a déployé trois unités de police constituées.

Nos unités de police constituées jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité en Haïti, notamment en assurant la garde du palais présidentiel. En outre, les unités de police constituées indiennes ont organisé des camps de don de sang au profit du peuple haïtien, dont elles ont gagné la bienveillance.

L'Inde demeure déterminée à soutenir Haïti dans ses activités de reconstruction. En septembre 2012, l'Inde a fait un don de 5 millions de dollars pour la construction de 500 logements à faible coût pour les victimes du tremblement de terre de janvier 2010. L'Inde avait déjà versé 5 millions de dollars pour les secours d'urgence. En outre, depuis 2009, l'Inde verse 500 000 dollars par an au Fonds central pour les interventions d'urgence, qui continue de jouer un rôle important dans le relèvement d'Haïti. L'Inde coopère également avec Haïti au renforcement des capacités et à la mise en valeur des ressources humaines en offrant des bourses dans le cadre du programme indien de coopération technique et économique.

Pour terminer, je voudrais indiquer que même si Haïti a fait des progrès considérables depuis le séisme dévastateur de 2010, le maintien de l'engagement de la communauté internationale demeure indispensable pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement à long terme d'Haïti. Le pays assumera la présidence de la Communauté des Caraïbes l'année prochaine et, à cette occasion, nous présentons nos meilleurs vœux au Gouvernement et au peuple haïtiens. Ils peuvent compter sur notre partenariat continu.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, ainsi que votre pays, pour votre accession à la présidence du Conseil pour la toute première fois, et vous remercier d'avoir organisé ce débat important. Je vous souhaite, ainsi qu'à mon ami l'Ambassadeur Rosenthal et à votre équipe très compétente, plein succès pour le mois qui commence. Il va sans dire que votre pays peut compter sur le plein appui de l'Allemagne.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fernández Amunátegui, de son exposé.

Je vais axer mon intervention sur trois grands sujets : la situation politique actuelle, la situation en matière de sécurité, y compris la nécessité de renforcer davantage la Police nationale haïtienne, et le rôle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à la lumière de sa réorganisation.

Nous nous félicitons des signes qui indiquent clairement qu'Haïti progresse vers un avenir meilleur, même si ces progrès demeurent lents. Plusieurs caps importants ont été franchis, tels que la prestation de serment du nouveau Gouvernement et la publication de la version révisée des amendements constitutionnels. Ces amendements n'étaient pas encore prêts lorsque le Conseil de sécurité a effectué une visite en Haïti plus tôt cette année. Toutefois, nous sommes préoccupés par le refus du Sénat et du Parlement haïtiens de désigner leurs représentants au Conseil électoral permanent et par la récente démission des trois membres nommés par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Un Conseil électoral qui fonctionne efficacement est indispensable pour la tenue des élections prévues par la Constitution haïtienne. Toutes les parties doivent renouveler et intensifier leurs efforts en vue de la mise en place d'un Conseil électoral permanent crédible et au complet. Il faut commencer les préparatifs des élections sans plus tarder.

Nous jugeons encourageants les progrès enregistrés sur le plan de la sécurité, notamment les mesures prises par le Gouvernement pour contenir les éléments des anciennes forces armées qui s'étaient installés illégalement dans certains sites répartis sur l'ensemble du territoire. De plus en plus, la sécurité et la stabilité devraient être assurées par une Police nationale haïtienne efficace. Nous nous félicitons de l'intention déclarée du Président Martelly de continuer

à se concentrer sur le renforcement continu de cette institution, pour qu'elle soit à même d'assurer la sécurité sur tout le territoire haïtien. Nous trouvons prometteuses les mesures prises récemment par le Gouvernement haïtien pour accroître le nombre d'élèves policiers, en particulier les femmes.

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ne devrait pas avoir la charge des activités de reconstruction à long terme. La Mission doit continuer à retirer les renforts déployés après le tremblement de terre et à réduire les activités entreprises pour remédier aux conséquences de la catastrophe. À cet égard, je salue les propositions qui figurent dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2012/678) sur le plan de réorganisation et de concentration des activités de la MINUSTAH. La proposition du Secrétaire général selon laquelle la Mission doit concentrer ses activités sur la formation et l'encadrement de la Police nationale et réduire progressivement ses activités opérationnelles va dans le bon sens. Une réduction correspondante des effectifs de la MINUSTAH, telle que proposée par le Secrétaire général, semble être réalisable mais suppose un renforcement supplémentaire de la Police nationale haïtienne. C'est pourquoi il faudra des critères clairs, comme le prévoit le plan de réorganisation et de concentration des activités de la MINUSTAH.

Pour terminer, je voudrais une nouvelle fois remercier tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police de tous leurs efforts. Nous continuerons d'apporter notre plein appui à la Mission, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple haïtiens.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter, ainsi que toute la délégation du Guatemala, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je tiens à vous assurer de toute notre coopération et de notre plein appui. Il me plaît aussi de féliciter l'Allemagne pour le succès de son présidence du Conseil et ses efforts pour guider nos travaux pendant le mois de septembre, qui a été bien chargé. Nous remercions également le Secrétaire général de son dernier rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2012/678) et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández Amunátegui, de son exposé.

Je tiens à féliciter la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et l'équipe de pays des Nations Unies qui continuent de jouer un rôle crucial à l'appui du relèvement et de la stabilité en Haïti. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, la période considérée a été marquée par plusieurs grands tournants politiques attendus de longue date, signe que la stabilisation se poursuit en Haïti. Il s'agit notamment de la prestation de serment du nouveau Gouvernement, de la publication de la version révisée des amendements constitutionnels, qui a permis la création d'un Conseil électoral permanent, et de la mise en place du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

Nous nous félicitons également des mesures prises par le Gouvernement pour faire progresser le développement socioéconomique du pays. Dans le même temps, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire reculer le chômage et la pauvreté. Étant donné les avancées de ces derniers mois, il est essentiel de continuer à faire des efforts soutenus pour reconstruire la nation, renforcer les institutions, attirer les investisseurs, promouvoir le développement durable et faire des progrès en matière de démocratie.

La stabilité politique est un facteur clef pour la stabilisation et le développement du pays. Par conséquent, il importe que tous les responsables politiques agissent de façon responsable et entament un dialogue politique constructif pour aplanir leurs divergences dans un esprit de compromis. Un tel dialogue est particulièrement nécessaire pour que des élections crédibles puissent enfin se tenir.

Nous notons avec satisfaction que dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité est demeurée relativement stable durant toute la période à l'examen. Toutefois, le taux de criminalité élevé demeure une grande source de préoccupation. Même si la MINUSTAH a continué de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité et de la stabilité générales, nous notons que la Police nationale haïtienne continue de gagner progressivement en efficacité. Nous saluons les récentes mesures prises par le Gouvernement pour déloger les groupes armés illégaux. Une coopération étroite entre la Police nationale haïtienne et la MINUSTAH est capitale pour relever les défis qui se posent en matière de sécurité et pour que la Police haïtienne continue de renforcer ses capacités jusqu'à être à même d'assurer pleinement la sécurité intérieure.

La protection des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes déplacées, doit rester une priorité. La situation humanitaire en Haïti continue de montrer des signes d'amélioration, puisque le nombre de personnes déplacées vivant dans des camps a diminué. Cependant, d'importantes difficultés

subsistent sur le plan humanitaire. Un engagement international continu et fort et la poursuite des efforts du Gouvernement haïtien sont d'une importance capitale pour faire en sorte que tous les besoins humanitaires urgents soient satisfaits.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre appui à la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MINUSTAH, compte tenu des aménagements proposés dans le cadre du plan de réorganisation et de concentration des activités de la Mission adaptable en fonction de la situation.

M. Andrabi (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de faire cette déclaration au nom de mon Représentant permanent. Nous vous souhaitons la bienvenue au Conseil Monsieur le Président, et félicitons le Guatemala pour son accession à la présidence du Conseil. Nous saluons également l'Allemagne pour la compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil en septembre. Nous remercions aussi le Secrétaire général pour son rapport (S/2012/678).

Le Pakistan appuie sans réserve la paix et le progrès en Haïti, ce qui est tout à la fois un objectif collectif du peuple haïtien, du Conseil et de la communauté internationale. Le peuple haïtien, brave et tenace, a fait de grandes avancées sur la voie de la stabilité et du développement. Le séisme destructeur de 2010 avait réduit à néant les gains réalisés progressivement au cours de nombreuses années. Il est encourageant de constater que ce drame a donné naissance à un Haïti nouveau et plein de promesses.

À cet égard, le Secrétaire général a également noté les jalons importants atteints récemment par Haïti, à savoir, la formation d'un nouveau gouvernement, la publication d'amendements constitutionnels et la création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Sur la voie de la stabilité politique et de la prospérité économique, ces mesures revêtent une grande signification.

Outre les progrès accomplis sur le plan politique, le Gouvernement haïtien prend également des mesures importantes pour attirer les investisseurs étrangers, améliorer la gouvernance et promouvoir les projets industriels. Nous espérons que le nouveau Dispositif de coordination de l'aide renforcera la capacité du Gouvernement haïtien de gérer les ressources extérieures avec l'aide du Fonds pour la reconstruction d'Haïti.

Nous sommes, comme beaucoup d'autres, optimistes quant à la possibilité pour les dirigeants haïtiens de faire avancer la reconstruction du pays et de renforcer ses institutions. La communauté internationale doit compléter les initiatives du Gouvernement haïtien en accroissant sa coopération économique et commerciale.

Les progrès et le développement que connaît Haïti sont dus non seulement aux engagements pris par le Gouvernement haïtien, mais aussi aux activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La Mission s'acquitte déjà d'un mandat difficile dans les domaines de la sécurité, de l'appui au processus politique, de la protection des groupes vulnérables, de la justice et du système pénitentiaire, et du suivi de la situation en matière de droits de l'homme.

La reconfiguration du retrait de la MINUSTAH doit donc être planifiée avec soin en tenant compte de la situation sur le terrain. Elle ne doit pas entraîner un recul des progrès si difficilement accomplis en Haïti.

Nous attendons avec intérêt le plan de transition que la MINUSTAH mettra au point avec ses parties prenantes en vue de définir des critères précis dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit, des mécanismes de responsabilisation et des cadres législatif et réglementaire.

Il faut consolider la situation politique en Haïti en mettant en place un secteur de la sécurité solide. Une police nationale autonome, outre qu'elle assurera la sûreté et la sécurité du peuple haïtien, est également indispensable pour assurer le retrait final de la MINUSTAH.

Les objectifs et les paramètres des plans de développement de la Police nationale haïtienne présentés par la MINUSTAH doivent être réalisés sans tarder. Les mesures prises récemment par les autorités haïtiennes pour augmenter le nombre de recrues de la police, notamment le nombre de femmes, sont encourageantes, et nous nous en félicitons. Le renforcement des capacités et la formation de la Police nationale haïtienne, conjugués à une assistance budgétaire pour ses dépenses, doivent rester hautement prioritaires.

Le débat d'aujourd'hui doit également mettre en exergue le problème que pose la situation humanitaire en Haïti. L'épidémie actuelle de choléra, l'insécurité alimentaire, et la très grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles rendent encore plus difficile à relever le défi humanitaire. Nous encourageons instamment les divers acteurs de l'action humanitaire à intensifier la coordination et la cohésion de leurs efforts. Nous lançons également un avertissement contre le phénomène de lassitude de la part des donateurs

résultant de la longueur des crises, comme c'est hélas le cas en Haïti.

Le Pakistan participe aux missions de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti depuis 1993. Dans le cadre de la MINUSTAH, mon pays a déployé, depuis le séisme de 2010, deux unités de police constituées.

En 2005, le peuple pakistanais a connu le pire séisme de son histoire. Cinq ans plus tard, lorsqu'un drame similaire s'est abattu sur nos sœurs et nos frères d'Haïti, le Pakistan a bien compris leur douleur. Notre solidarité avec le peuple haïtien n'a pas faibli depuis. C'est dans cet esprit que nous continuerons d'aider le peuple haïtien dans sa quête de stabilité et de progrès, ainsi que pour défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du pays.

M. Araud (France) : Je félicite tout d'abord votre pays, Monsieur le Président, d'assurer la présidence du Conseil de sécurité. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández Amunátegui, pour son intervention, et je m'associe à la déclaration que feront le représentant de l'Union européenne et le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis.

Depuis notre dernière réunion en mars (S/PV.6732), des progrès indéniables ont été réalisés en Haïti sur le plan politique et institutionnel d'abord. Je ne vais pas énumérer les mesures prises par les autorités haïtiennes, car d'autres l'ont déjà fait. La stabilité politique et institutionnelle du pays s'en trouve renforcée.

En ce qui concerne la sécurité, le Secrétaire général nous rappelle que la situation est calme mais fragile. La criminalité reste un problème, surtout à Port-au-Prince, mais pas plus que dans les autres pays de la région. La Police nationale haïtienne a montré sa capacité à mener des actions complexes, avec l'appui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Sur le plan humanitaire et de la reconstruction, la réduction du nombre des personnes déplacées, la poursuite du déblayage des débris et les progrès en matière de santé et d'éducation doivent être relevés. Après une période de repli du produit national brut, Haïti a renoué avec la croissance. Mais le pays continue évidemment de faire face à des défis humanitaires, avec 390 000 personnes vivant encore dans des camps et une épidémie de choléra qui n'a pas encore été jugulée.

Des défis restent à relever. Permettez-moi d'en citer trois. Le premier est la tenue rapide d'élections locales et législatives partielles. Elles ont été trop longtemps reportées, comme l'a relevé M. Fernández Amunátegui. Pour cela, un Conseil électoral permanent doit être mis en place de manière consensuelle et conforme à l'esprit de la Constitution. Nous appelons tous les acteurs politiques concernés en Haïti à œuvrer en ce sens. La France se tient prête à apporter son soutien, notamment au travers de la MINUSTAH, à la tenue d'élections libres, crédibles et transparentes.

La Police nationale haïtienne n'est pas encore en mesure d'assurer seule la sécurité et la stabilité sur le territoire haïtien. Nous avons noté les orientations présentées par les autorités haïtiennes pour la période 2012-2016, y compris l'objectif de passer de 10 000 à 15 000 policiers. Nous sommes prêts à accompagner cet effort qui ne peut être que quantitatif. Il faut que les capacités administratives, les capacités de formation, l'intégrité et l'image de l'institution soient également renforcées. Il faut que le budget de l'État reflète cette priorité.

L'effort d'aide à la reconstruction doit se poursuivre. L'éradication du choléra mérite en soi une réponse appropriée. Pour sa part, la France est déterminée à tenir les engagements financiers pris par le Président de la République qui s'élèvent à 326 millions d'euros. Nous saluons la mise en place du nouveau cadre de coordination de l'aide annoncé par le Premier Ministre Lamothe la semaine dernière à New York. Mais le développement d'Haïti ne peut reposer sur la seule solidarité internationale. C'est pour cela que nous appuyons les efforts du Président Martelly qui visent à renforcer l'attractivité d'Haïti pour les investisseurs étrangers.

La situation évolue, il est normal que la présence des Nations unies sur le terrain en fasse de même. Nous nous apprêtons à renouveler le mandat de la MINUSTAH. Nous devons poursuivre le mouvement de réduction de personnel, dont le niveau ne correspond plus aux besoins du pays deux ans et demi après le tremblement de terre. La priorité, plus que jamais, doit être l'appropriation nationale au travers du renforcement de l'état de droit et de ses instruments majeurs que sont la Police nationale haïtienne et la justice.

Nous devons aussi redonner à cette Mission un horizon temporel crédible. Il ne s'agit pas d'abandonner Haïti, mais nous devons aux Haïtiens de la clarté dans ce que nous pouvons réaliser dans des délais raisonnables.

Nous appuyons donc la réflexion en cours engagée par la Mission et le Secrétariat sur un plan de consolidation sur cinq ans.

Je voudrais conclure en saluant l'action des policiers, des soldats et des civils de la MINUSTAH, qui contribuent depuis huit ans à maintenir la stabilité du pays. Je voudrais également remercier ici le Représentant spécial du Secrétaire général pour son action à la tête de la Mission et sa vision de ce qu'elle doit accomplir en Haïti.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Ministre, je salue votre présence parmi nous, et je félicite le Guatemala de son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Je vous souhaite plein succès, ainsi qu'à notre collègue, M. Rosenthal, et à toute son équipe. Vous pouvez être assurés de notre appui.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je remercie M. Mariano Fernández Amunátegui de son excellent rapport (S/2012/678), qui nous donne une idée claire de la situation en Haïti, des progrès enregistrés, mais surtout de l'immensité de la tâche encore à accomplir. Je salue également la présence parmi nous de notre collègue, l'Ambassadeur Jean Cazeau.

Nous partageons naturellement l'intervention qui sera faite plus tard par l'Union européenne.

Avec l'appui conséquent de la communauté internationale et des Nations Unies en particulier, les Haïtiens se sont engagés dans le processus long et non exempt de difficultés de reconstruction de leur pays, un processus qui, au-delà de la reconstruction des dégâts matériels causés par le terrible tremblement de terre et du secours porté à ses victimes, garde un objectif plus large et plus cohérent; celui de doter le pays d'institutions démocratiques et stables basées sur l'état de droit, d'assurer le respect des droits de l'homme, de garantir la sécurité des populations, de promouvoir le développement économique et social et la prospérité du pays.

Je ne reviendrai pas sur l'interdépendance étroite entre ces trois éléments, mais il est évident que sans sécurité ni bonne gouvernance basées sur de solides bases démocratiques, et sans stabilité dans le fonctionnement des institutions, les conditions ne seront réunies ni pour la relance de l'économie ni pour la reconstruction. De la même façon, sans relance de l'économie ni absorption du chômage, il sera extrêmement difficile de renforcer la sécurité dans le pays.

Je vais aborder brièvement deux de ces questions. Tout d'abord, la dimension politique et l'état de droit. Certes, des progrès ont été enregistrés. Le pays s'est doté d'un nouveau Gouvernement qui dispose de l'appui des Chambres. Ainsi, il semble que l'instabilité qui a caractérisé la vie politique haïtienne pendant plusieurs mois ait été surmontée. Cette nouvelle donne politique se traduit par une exigence accrue pour les autorités haïtiennes en vue de faire avancer les réformes démocratiques indispensables. Aussi, l'entrée en vigueur de certains amendements constitutionnels, la mise en place du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ou la création du Conseil électoral permanent, même si sa mise en œuvre reste inachevée, constituent des avancées importantes.

Nous encourageons les autorités haïtiennes à poursuivre sur cette voie, celle de la consolidation des institutions et des pratiques démocratiques, de la transparence politique ainsi que de la crédibilité et de l'efficacité de l'état de droit et de l'administration de la justice. Surtout qu'à terme, les Haïtiens seront appelés aux urnes et qu'il faudra garantir la régularité, la transparence et la crédibilité de cet acte électoral sous peine de frustrer les aspirations légitimes du peuple haïtien et d'entacher la confiance de la communauté internationale.

D'autre part, la situation humanitaire ainsi que la protection des droits de l'homme constituent aussi une source de grave préoccupation. La marginalisation de groupes particulièrement vulnérables, le nombre encore significatif de personnes déplacées, tout comme la violence sexiste, constituent un souci majeur qui exige des réponses efficaces.

Mon deuxième point concerne la sécurité et le rôle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Si nous sommes encouragés par les progrès enregistrés en termes d'amélioration des capacités de la Police nationale d'Haïti, force est de constater qu'il reste encore un long chemin à parcourir jusqu'à ce qu'elle puisse assumer intégralement les responsabilités d'assurer la sécurité du pays, de combattre une criminalité malheureusement croissante et de protéger ses frontières. En conséquence, la présence de la MINUSTAH reste pour le moment indispensable. Nous appuyons dans ce contexte les propositions du Secrétaire général, c'est-à-dire le renouvellement du mandat de la Mission pour une nouvelle période de 12 mois ainsi

que son recentrage et son retrait progressif. Ce retrait doit s'accompagner nécessairement d'un renforcement parallèle des capacités de la Police nationale, surtout qu'elle doit progressivement assumer des responsabilités aujourd'hui mandatées à la MINUSTAH. Nous croyons aussi qu'en termes sécuritaires, la priorité, tant en termes humains que financiers, doit être donnée au renforcement de la Police nationale, et non pas à d'autres structures qui drainent des ressources limitées et peuvent aussi devenir de nouvelles sources d'instabilité pour le pays.

Notre appui au peuple d'Haïti dans son cheminement difficile vers la reconstruction, la démocratie et le développement reste entier. Nous sommes convaincus qu'il saura surmonter les difficultés présentes avec la solidarité et l'appui agissant de la communauté internationale.

Pour terminer, je tiens à dire un mot de reconnaissance sincère pour le remarquable travail accompli, dans des conditions souvent difficiles, depuis huit ans par les femmes et les hommes de la MINUSTAH.

M. Sun Xiaobo (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Guatemala de présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fernández Amunátegui, de son exposé.

Haïti a récemment accompli des progrès dans les domaines de la stabilité et du développement. La prestation de serment d'un nouveau Gouvernement, la publication d'amendements constitutionnels et la création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire constituent des résultats importants obtenus par le Gouvernement haïtien, qui s'efforce de renforcer ses institutions démocratiques et ses institutions chargées de faire respecter l'état de droit, et la Chine s'en félicite. Dans le même temps, nous notons également qu'Haïti doit faire face à des problèmes considérables dans les domaines politique, économique et humanitaire. Il doit encore accomplir beaucoup de progrès dans ses efforts pour reconstruire et rétablir la paix, et il a besoin que la communauté internationale continue de lui offrir un appui et des conseils.

Je vais mettre l'accent sur trois points : premièrement, la stabilité politique est une condition essentielle au maintien de la sécurité et du développement en Haïti. La Chine se félicite de l'accord conclu à l'issue de consultations politiques entre les parties concernées, et elle espère que la prestation de serment du nouveau Gouvernement haïtien permettra de faciliter le processus démocratique et la réconciliation politique dans le pays. Nous espérons que toutes les parties concernées saisiront l'occasion de s'unir pour renforcer la confiance mutuelle et consolider des progrès durement acquis.

Deuxièmement, la question capitale qu'il importe de régler d'urgence est l'accélération du relèvement économique et de la reconstruction. La lenteur des progrès d'Haïti dans ces domaines signifie que de nombreux réfugiés victimes du séisme continuent de survivre grâce à l'aide. Le pays éprouve de graves difficultés à se reconstruire, à attirer des investisseurs étrangers, à créer des emplois et à promouvoir le développement durable. La communauté internationale doit se montrer extrêmement attentive à ces problèmes. Le Gouvernement haïtien doit redoubler d'efforts pour lutter contre le chômage et la pauvreté, renforcer ses institutions ainsi que ses capacités en matière de gouvernance. Nous espérons également que la communauté internationale va honorer les promesses qu'elle a faites à Haïti, améliorer l'efficacité de son aide et fournir un appui constructif pour favoriser la reconstruction et le développement d'Haïti.

Troisièmement, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) joue un rôle indispensable dans le pays. La Chine félicite le Représentant spécial, M. Fernández Amunátegui, et la MINUSTAH dans son ensemble de ses efforts et de sa contribution au maintien de la paix et de la stabilité en Haïti. Nous accueillons favorablement la proposition du Secrétaire général relative au plan de consolidation de la MINUSTAH et à la prorogation de son mandat pour une nouvelle période de 12 mois. Nous espérons que la MINUSTAH va continuer de s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil, aider Haïti à maintenir la paix et la stabilité sur son territoire, faciliter le processus politique et contribuer au renforcement des capacités des institutions chargées de faire respecter l'état de droit et des institutions publiques.

M. Menan (Togo) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

Ma délégation souhaite à la vôtre beaucoup de succès dans l'accomplissement de ce mandat.

Je remercie également M. Fernández Amunátegui, non seulement pour l'exposé qu'il nous a fait sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

(S/2012/678), mais également pour le travail fort remarquable que cette Mission accomplit en Haïti.

Ma délégation abordera la question dont nous sommes saisis sous les trois angles politique, sécuritaire et humanitaire.

En mars dernier, à l'occasion de l'examen du précédent rapport sur la situation sociopolitique en Haïti (S/2012/128), mon pays avait eu à exprimer ses inquiétudes au regard des problèmes politiques, sécuritaires et humanitaires dans ce pays. Aujourd'hui, six mois plus tard, le rapport qui vient de nous être présenté nous permet de mesurer le chemin parcouru par la classe politique et le peuple haïtiens dans la poursuite du processus de stabilisation de leur pays et de la construction d'un état de droit.

En effet, à la suite de la démission de l'ancien Premier Ministre M. Garry Conille, Haïti se trouvait de nouveau plongée dans une situation de crise qui freinait les réformes politiques et économiques que le pays devait engager. C'est donc avec beaucoup de satisfaction que le Togo a accueilli en mai dernier l'approbation par le Parlement de la nomination du Premier Ministre, M. Lamothe, et de sa déclaration de politique générale. À cet acte, qui constitue un signe important de l'engagement collectif de la classe politique haïtienne en faveur de la poursuite des nécessaires réformes devant conduire à restaurer le cadre juridique de l'État, à consolider les institutions publiques et à améliorer le sort de la population, vient s'ajouter la publication de la version révisée des amendements constitutionnels en attente de promulgation depuis juin 2011. Mon pays salue la publication de ces amendements, qui permettent entre autres la création d'un Conseil électoral permanent, d'un Conseil constitutionnel et l'imposition d'un quota de 30 % de femmes au Gouvernement ainsi que la création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour renforcer l'indépendance de la justice.

Toutefois, le Togo regrette que la mise en place du premier Conseil électoral permanent du pays chargé de l'organisation des élections prenne encore du temps en raison de controverses sur l'intégrité de ses membres et de sa capacité d'organiser des élections crédibles et acceptables par tous. C'est pourquoi mon pays exhorte tous les acteurs politiques haïtiens à poursuivre dans la dynamique consensuelle qui leur a permis d'obtenir les avancées notables – nous venons d'en énumérer quelques-unes – afin que les élections législatives, locales et partielles, dont l'organisation est annoncée avant la fin de l'année, se déroulent dans de bonnes conditions. Ces élections, qui auraient dû se tenir depuis novembre 2011, permettront notamment de juger réellement des progrès de la démocratie haïtienne depuis lors.

Le secteur de la sécurité a toujours été l'un des défis les plus importants qui se posent à Haïti. Même si la situation s'est améliorée depuis que la Police nationale haïtienne et la MINUSTAH ont lancé des opérations qui ont permis le démantèlement de plusieurs bandes criminelles, le nombre des meurtres, des enlèvements et d'autres crimes violents demeure élevé dans le pays. Une telle situation a des répercussions négatives sur le bien-être des habitants, l'activité économique et l'exécution des projets des bailleurs de fonds.

À cet égard, le Togo exhorte les autorités haïtiennes à poursuivre le processus de renforcement des capacités opérationnelles et de modernisation de la Police nationale et à lutter contre les bandes armées, principales sources d'insécurité dans le pays. Nous saluons la courageuse décision prise en juin dernier par les autorités haïtiennes de mettre fin aux activités illégales des membres des anciennes forces armées.

Cependant, la maîtrise de la criminalité et de la violence n'est en aucun cas possible en marge des principes de l'état de droit. Il importe donc de renforcer la primauté du droit en modernisant le cadre juridique et institutionnel lié au secteur de la sécurité et en opérant une expansion des forces de police et du système judiciaire dans tout le pays ainsi qu'en faisant de la protection des droits de l'homme un principe cardinal.

En effet, mon pays reste préoccupé par les violations des droits de l'homme relevées dans le rapport, en particulier ceux des enfants, qui sont encore victimes de viols, d'enlèvements, de la traite des êtres humains, d'homicides, etc. Le Gouvernement devra également s'attaquer fermement aux cas de détention préventive prolongée, entre autres, et à la question des conditions de vie carcérale.

L'une des priorités affichées par le Gouvernement haïtien est le relèvement et la reconstruction du pays. À cet égard, le Togo se réjouit des progrès enregistrés au cours du semestre passé dans le déblayage des débris du tremblement de terre de 2010 et dans l'exécution des programmes de retour et de réinstallation, qui a conduit à la fermeture de plus de 22 camps et au relogement de 5 000 familles.

Toutefois, le Togo reste préoccupé par les conditions de vie dans les camps, où séjourne toujours

un nombre élevé de personnes déplacées, conditions qui continuent de se dégrader avec le retrait progressif des organismes humanitaires dû, entre autres choses, au manque de financement. Un retrait total de ces organismes avant qu'une solution définitive ne soit trouvée à cette question humanitaire risque de créer davantage de problèmes de santé, comme ceux que le pays a connus dans un passé récent. Mon pays invite donc la communauté internationale à aider les autorités haïtiennes à régler cette question en maintenant son assistance.

Il est important que le Gouvernement et la population haïtiens eux-mêmes s'approprient à terme les défis qui sont les leurs et il est heureux qu'Haïti soit sur la bonne voie, s'agissant de la stabilisation et du développement, d'autant qu'il a considérablement renforcé ses institutions politiques, ainsi que les structures garantes de l'état de droit. Ma délégation se réjouit de ces avancées significatives, clairement relevées dans le rapport du Secrétaire général.

Toutefois, en dépit des progrès accomplis, Haïti continue d'être confronté à d'importants défis dans ses efforts pour améliorer sa gouvernance, stimuler la croissance, réduire la pauvreté, contenir les crimes et la violence et faire face aux prix sans cesse croissants des produits de première nécessité. Tous ces problèmes sont, bien entendu, étroitement liés. Il va sans dire que la faiblesse actuelle des structures de gouvernance et l'incapacité de l'État de fournir biens et services publics freinent la croissance économique et ralentissent le recul de la pauvreté, alors que la pauvreté, elle-même, alimente la criminalité. Dans un tel contexte, il faut intervenir simultanément sur plusieurs fronts. Au demeurant, il ne fait aucun doute que, pour relever ces défis, Haïti aura encore besoin d'une assistance internationale soutenue et qu'il devra engager des efforts importants tant au niveau de son gouvernement que de la population pour faire face aux défis qui se dressent devant lui. Ma délégation voudrait exhorter les autorités du pays à poursuivre inlassablement les efforts engagés dans cette voie.

Enfin, compte tenu des nombreuses avancées évoquées plus haut, le Togo comprend et soutient le plan de restructuration et de réorganisation des activités de la MINUSTAH et son désengagement progressif du pays.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant toute chose vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, et vous féliciter de votre accession, en ce jour, à la présidence du Conseil de sécurité, laquelle revêt une importance toute particulière, puisque c'est la première fois que le Guatemala préside le Conseil de sécurité. Recevez, ainsi que l'Ambassadeur Rosenthal et toute votre délégation, nos salutations les plus cordiales et fraternelles.

Je voudrais également remercier M. Mariano Fernández Amunátegui de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2012/678), qui contient de nombreux éléments positifs et nous alerte aussi de manière très objective sur la situation. M. Fernández Amunátegui a accompli un travail extraordinaire, et ceux qui ont eu l'occasion de se rendre en Haïti, de l'y accompagner et de suivre ses orientations savent bien la difficulté de sa tâche et tout le dévouement et l'énergie qu'il y consacre. Il a toute notre reconnaissance et notre plein appui.

En évaluant les progrès réalisés en Haïti en vue de faire des recommandations pour renforcer le bien-être et le développement de ce pays et la consolidation de ses institutions, il nous faut examiner une série d'éléments importants. En premier lieu, nous nous devons d'exprimer notre satisfaction à l'égard du processus de stabilisation enregistré en Haïti depuis l'entrée en fonctions du Président Martelly.

Cette transformation, comme on le voit dans le rapport, a eu des effets précis. Le Parlement a approuvé la nomination du Premier Ministre; il a adopté la loi sur le budget et la loi sur le contrôle des banques; le nombre de certains actes criminels, notamment les enlèvements et la violence politique, est en baisse, tout comme le nombre de déplacés; les amendements constitutionnels ont été publiés; un Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a été créé et le quota important de 30 % de femmes au Gouvernement a été respecté. Cela a permis de créer un climat de confiance et démontre que le pays commence à se rétablir.

Nous voudrions également mettre l'accent sur le rôle important joué par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour maintenir un climat de sécurité et de stabilité, élément clef pour relever au mieux les défis politiques, économiques et sociaux. Il faut évidemment que la Police nationale dans son ensemble s'attaque tout particulièrement, avec l'appui de la MINUSTAH, à des problèmes tels que l'augmentation du nombre d'homicides, le port d'armes par des personnes non autorisées et la prolifération des bandes organisées.

Nous pensons que la consolidation d'Haïti continue de requérir la présence de la MINUSTAH, et

notamment l'élément clef de son mandat, à savoir assurer la sécurité et le bien-être et renforcer les institutions. Ceci est encore plus évident à la lecture de la conclusion du rapport du Secrétaire général qui observe que : « La Police nationale continue de gagner en efficacité mais elle n'est pas encore à même d'assurer pleinement la sécurité intérieure sur tout le territoire. » (*ibid., par. 12*)

Ma délégation appuiera une résolution qui répond à ces défis et aux objectifs qui guident les activités de la MINUSTAH, dans lesquelles la sécurité humaine est considérée comme faisant partie intégrante de la promotion du développement, du respect des droits de l'homme, de la coexistence pacifique et de la protection des personnes et de leur environnement. Ce mandat doit être interprété en connexion avec le dialogue permanent qui doit exister entre le Gouvernement, la société civile et les acteurs internationaux.

Il faut approfondir les mesures prises par la MINUSTAH pour évaluer et renforcer la Police nationale haïtienne. Le plan de développement quinquennal 2012-2016, formulé conjointement par la Police nationale et la MINUSTAH, est un outil important pour former les policiers et augmenter les effectifs d'une force de police qui compte aujourd'hui 10 106 agents et officiers de rangs intermédiaire et supérieur.

Dans le domaine du génie, nous félicitons la MINUSTAH des activités qu'elle a mises en place pour atténuer les risques de catastrophe, construire de nouveaux commissariats, réparer les routes, dégager les débris du tremblement de terre, drainer les canaux et installer des habitations préfabriquées. Tout en souscrivant au critère proposé par le Secrétaire général pour la réduction des composantes militaire et de police de la MINUSTAH, nous pensons que les compagnies du génie militaire doivent, dans la mesure de leurs moyens, maintenir une présence à la hauteur des défis dans ce domaine. Nous invitons la MINUSTAH à affecter les experts du génie de la manière la plus efficace possible, en fonction de leurs compétences et de leur domaine de spécialisation.

La présence de la police colombienne sur le terrain s'est renforcée avec l'organisation d'une table ronde sur la coopération entre la Colombie et Haïti dans le domaine de la sécurité intégrale, tenue en août 2012. Une délégation de la Police nationale haïtienne s'est rendue en Colombie pour mettre en œuvre un plan de coopération en matière de sécurité intégrale. L'objectif était que les autorités policières d'Haïti valident la proposition et que la police colombienne fasse une démonstration sur place des moyens matériels, opérationnels, administratifs et humains qu'elle pouvait mettre en œuvre pour former les bénéficiaires de ce programme. L'objectif est de former 221 agents de police hommes et 50 agents de police femmes entre 2012 et 2014, à l'appui du développement stratégique et de la planification et des unités de police chargée de l'environnement, de la lutte contre la drogue et de lutte contre les enlèvements, entre autres.

Nous pensons que le développement du secteur agricole est l'un des aspects essentiels pour l'avenir d'Haïti. Ce secteur devrait, de notre point de vue, être une priorité. Il faut tirer parti de certains atouts de compétitivité qu'offre ce secteur de la production nationale, dans le cadre d'un plan de développement agricole et rural qui ferait la promotion de produits de la terre comme le café, le cacao, les fruits, la canne à sucre, etc. On pourrait ainsi constituer une source importante d'exportations.

Je me dois de dire que, forts de notre tradition de producteur de café, nous sommes en train de lancer, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement, un projet pour améliorer la productivité de la culture du café en Haïti. Il s'agira de constituer une chaîne d'exploitation du café, durable et participative, qui permette d'augmenter les revenus des petits producteurs, de renforcer le système des coopératives et d'accroître les exportations de café de qualité. C'est un projet auquel j'accorde une attention particulière.

Pour terminer, il est important de citer les projets de réhabilitation des communes, quartiers et logements mis en œuvre en Haïti, sur la base de l'expérience de la ville colombienne de Medellín, dans le cadre du plan d'urbanisme, en s'appuyant sur le renforcement de l'Institut national de formation professionnelle grâce à un programme d'échange technique avec le Service national colombien pour la formation (SENA). La municipalité de Medellín et le SENA ont obtenus de grands résultats chacun dans leur domaine.

Il incombe aux forces politiques haïtiennes de faire fond sur les progrès réalisés afin de mettre le pays en position de prendre en main son destin. Les contributions n'ont aucun sens s'il n'y a pas cette volonté politique. Seuls les Haïtiens peuvent mobiliser cette volonté, personne ne peut le faire à leur place. Toutefois, une coordination efficace de la coopération internationale reste une priorité, raison pour laquelle l'adoption d'un cadre stratégique de coordination de l'aide pour 2013-2016, qui s'inspire du plan de développement stratégique

du Gouvernement haïtien est, à notre avis, un pas dans la bonne direction.

Trouver une solution au problème du choléra est une question prioritaire. Les statistiques qui figurent dans le rapport du Secrétaire général appellent notre attention. Pour la période d'octobre 2010 au 15 juillet 2012, le nombre total de personnes infectées était de 580 947. Ce chiffre est préoccupant mais ce qui l'est encore plus c'est que l'épidémie de choléra a tué plus de 7 440 personnes. Il faut investir davantage dans la prévention du choléra, le traitement des eaux usées, le renforcement de la surveillance et de la gestion de ce grave problème, et dans l'assistance aux communautés les plus vulnérables.

L'expérience au niveau international nous a montré que la pauvreté et le chômage favorisent l'apparition de fléaux comme le choléra, tout comme l'inefficacité des institutions favorise la malnutrition, l'analphabétisme et la corruption. Il faut lutter de manière cohérente contre tous ces fléaux en mettant en œuvre les politiques que les Haïtiens eux-mêmes ont fixées et en donnant à la création des capacités locales et à la consolidation des institutions la priorité qu'elles méritent.

Le report des élections est une autre question fondamentale. Nous encourageons tous les acteurs du pays à unir leurs efforts pour que, grâce à un dialogue constructif, il y ait au plus tôt des élections transparentes afin de remplacer les 10 sénateurs dont le mandat a expiré le 8 mai dernier. Pour consolider la démocratie, il est essentiel d'apporter un appui financier et administratif à ce secteur.

Nous sommes convaincus que l'ONU a un devoir institutionnel à remplir en Haïti et la communauté internationale doit l'appuyer. La MINUSTAH, en tant que mécanisme de gestion et de coordination adapté, doit maintenir ses opérations et sa présence sur le terrain. C'est pourquoi nous sommes favorables à la prorogation de son mandat jusqu'en octobre 2013.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud félicite le Guatemala à l'occasion de son accession, pour la première fois de son histoire, à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes particulièrement heureux de voir M. Caballeros présider la séance d'aujourd'hui.

Nous remercions le Représentant spécial Secrétaire général de son exposé et du rapport sur les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au cours des six derniers mois (S/2012/678).

Haïti continue de réaliser des progrès importants depuis sa sortie du conflit et depuis le séisme dévastateur de janvier 2010. Il est encourageant de noter que pendant la période visée par le rapport plusieurs étapes politiques importantes ont été franchies. Ces évolutions sont de bon augure pour le renforcement des institutions de la gouvernance et de l'état de droit. On ne peut qu'admirer le fait qu'avec sept des 22 portefeuilles gouvernementaux attribués à des femmes, Haïti montre brillamment l'exemple, et de manière très concrète, pour ce qui est d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur le rôle des femmes en matière de paix et de sécurité.

Ces résultats sont très importants étant donné les nombreux obstacles auxquels Haïti continue de se heurter. Il est important que nous aidions Haïti à consolider ces acquis, surtout dans le domaine du renforcement des institutions. Ma délégation demeure préoccupée par les problèmes empêchant la formation du Conseil électoral permanent, en particulier parce que cela a retardé les élections législatives, municipales et locales attendues depuis longtemps. En conséquence, les parties prenantes doivent engager de toute urgence un véritable dialogue pour remédier aux difficultés actuelles s'agissant de compléter les nominations au Conseil électoral permanent pour que les élections soient organisées le plus tôt possible.

Nous nous félicitons de la situation sécuritaire relativement stable qui a prédominé en Haïti pendant la période considérée dans le rapport. Nous notons avec satisfaction que les autorités haïtiennes, soutenues par la MINUSTAH à travers l'opération Sunrise, ont mis fin aux activités illégales d'anciens membres des forces armées et de jeunes recrues haïtiennes, qui avaient occupé illégalement plusieurs sites dans l'ensemble du pays.

Il est essentiel de renforcer les capacités de la Police nationale haïtienne si l'on veut assurer la stabilité en Haïti et jeter des bases solides pour la réduction des effectifs et le retrait plus complet de la MINUSTAH. En conséquence, ma délégation appuie les efforts déployés par la MINUSTAH et le Gouvernement pour accroître le recrutement et la formation de policiers et pour renforcer les capacités des institutions garantes de l'état de droit.

Le Gouvernement haïtien, comme ceux de nombreux autres pays à travers le monde, affronte

la difficulté de devoir répondre aux besoins socioéconomiques de son peuple. Ces demandes exercent une très forte pression sur le Gouvernement, qui doit gérer les conséquences de cette frustration qui se manifeste par des troubles sociaux. Des taux de chômage élevés, l'absence de prestation de services et des conditions socioéconomiques difficiles continueront de menacer la stabilité de l'État, comme l'ont montré les derniers incidents.

Le lien entre sécurité et développement, ces deux piliers qui assurent la stabilité à long terme du pays, se manifeste à l'évidence en Haïti. Le Conseil de sécurité a antérieurement rappelé la contribution que les soldats de la paix et les missions de maintien de la paix ont apportée aux premiers efforts de consolidation de la paix, notamment en établissant un environnement propice qui rend possibles la reprise économique et la prestation de services de base. Par conséquent, nous soutenons pleinement les activités de la MINUSTAH, notamment sa composante de génie pour aider le Gouvernement à construire des écoles et hôpitaux et à installer des bâtiments préfabriqués pour les services judiciaires et autres institutions d'État. Ces aspects de l'activité de la MINUSTAH permettent de créer les conditions propices à la reconstruction et au redressement à long terme et confirment la notion que les soldats de la paix sont les précurseurs de la consolidation de la paix.

Nous reconnaissons qu'Haïti est encore confrontée à de grands défis humanitaires. Le nombre de personnes qui sont mortes du choléra et en ont été infectées cette année est très inquiétant. Nous exhortons le Gouvernement haïtien à renforcer ses capacités et compétences dans le domaine sanitaire pour remédier efficacement aux épidémies de choléra et de tuberculose. Il incombe à la communauté internationale de fournir toute l'aide nécessaire pour remédier au problème du choléra.

Nous nous félicitons de l'élaboration par la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies du cadre stratégique pour la période 2013-2016, alignant ses priorités sur le plan de développement du Gouvernement. Si l'appui international à Haïti reste vital, nous soulignons la nécessité d'une appropriation et d'un leadership nationaux. Toutefois, nous remarquons avec inquiétude que moins de 10 % de l'aide décaissée par la communauté internationale l'a été par le biais du Gouvernement. Nous devons éviter de créer par inadvertance des structures parallèles qui pourraient porter atteinte au Gouvernement haïtien. L'appropriation nationale est essentielle pour garantir que les besoins de la population sont effectivement couverts. En conséquence, l'Afrique du Sud salue l'annonce par le Gouvernement d'un nouveau mécanisme de coordination de l'aide, qui vise à aligner l'aide internationale sur les priorités nationales.

L'Afrique du Sud promet son soutien au renouvellement du mandat de la MINUSTAH et appuie la proposition faite par le Secrétaire général de diminuer les moyens militaires et de police de la MINUSTAH. Ce retrait devrait être progressif et mené en consultation avec les autorités haïtiennes, en prenant en compte leurs besoins et capacités institutionnelles. En outre, nous recommandons vivement à la MINUSTAH d'évaluer le retrait de sa composante de génie en fonction des nécessités sur le terrain.

Pour terminer, Haïti a accompli des pas immenses vers la paix et la stabilité, et une marque de cette avancée est que sa région lui a confié la présidence de la Communauté des Caraïbes. Des difficultés demeurent, et il est impératif que les Haïtiens, avec l'appui soutenu de la communauté internationale, travaillent en collaboration avec la MINUSTAH pour surmonter ces obstacles.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant du Royaume-Uni.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour nous que vous présidiez la présente séance. Je vous félicite, ainsi que le Guatemala, d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour la première fois. Je remercie la délégation allemande pour tout ce qu'elle a fait au cours de sa présidence du Conseil le mois dernier. Je remercie aussi le Représentant spécial du Secrétaire général de son rapport et de tout ce que lui et les autres membres de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) font pour remplir le mandat que nous leur avons délivré pour aider Haïti.

Il y a sept mois, lorsque le Conseil débattait de la MINUSTAH à la suite de notre visite en Haïti (voir S/PV.6732), l'inertie du système politique entravait la prise de décisions sur toutes les questions qui étaient au centre du développement de la nation. Sept mois plus tard, plusieurs objectifs politiques majeurs ont été atteints, notamment la nomination du Premier Ministre et l'installation du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Haïti a la possibilité de construire sur la base de ces progrès.

À la suite de notre visite, nous avons demandé à la Mission de commencer à planifier sa diminution d'effectifs en fonction de la situation sur le terrain. Il y a maintenant des signes indiquant que la situation s'améliore. Par exemple, la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti ont réussi à mettre fin pacifiquement à une manifestation organisée par d'anciens membres de l'armée haïtienne qui aurait pu être séditieuse. Il y a eu transfert de la sécurité, de la MINUSTAH à la Police nationale d'Haïti, dans les camps pour personnes déplacées. Dans quatre régions sur 10, la responsabilité de la sécurité incombe aux unités de police de la MINUSTAH plutôt qu'à ses contingents militaires. Il est important de noter ces réussites.

Nous soutenons les propositions du Secrétaire général de réduire le nombre d'agents en tenue déployés par la Mission, mais il n'est dans l'intérêt de personne que la MINUSTAH parte avant que la sécurité qu'elle a établie puisse être maintenue par les autorités haïtiennes. Maintenant plus que jamais, il est essentiel que la Mission entreprenne la planification nécessaire pour réduire ses effectifs sans mettre en péril les acquis qu'elle a durement gagnés en matière de sécurité.

Les activités de la MINUSTAH doivent être classées minutieusement par ordre de priorité. La première des priorités de la MINUSTAH devrait être de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti – d'un point de vue à la fois opérationnel et institutionnel. Je souligne que nous estimons qu'il ne doit pas s'agir d'une priorité, mais de la priorité première de la MINUSTAH.

La Police nationale d'Haïti doit respecter les normes appropriées en matière de droits de l'homme si elle veut gagner la confiance du peuple haïtien. Une surveillance, une transparence efficaces ainsi qu'une tolérance zéro pour la corruption, sont tout aussi importantes. Les officiers de police doivent bénéficier en retour de l'appui de toutes les partis politiques et d'un salaire raisonnable payé en temps voulu. Le renforcement des capacités dans le secteur de la justice, au niveau régional et institutionnel, est aussi important pour compléter cette activité.

Aucune de ces deux tâches n'incombe uniquement à la MINUSTAH. Tous les acteurs impliqués doivent savoir clairement quelle capacité doivent renforcer la Police nationale d'Haïti et, plus généralement, le système judiciaire, et quels seront les jalons et le calendrier à observer pour atteindre ces objectifs.

Tant que l'instabilité politique sera le déclencheur le plus probable de l'instabilité, les mesures visant à soutenir la stabilité politique doivent demeurer prioritaires. La MINUSTAH devrait appuyer les élections prévues pour la fin d'année. La nomination d'un Conseil électoral permanent est une étape cruciale et il faut y pourvoir rapidement si l'on veut que les élections partielles du Sénat et les élections locales soient organisées en temps voulu. Il est essentiel que le Conseil électoral soit en mesure d'agir de façon indépendante et dispose du financement nécessaire pour ce faire.

Toutefois, cet établissement nécessaire des priorités implique inévitablement de réduire d'autres activités. Le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social se concentre principalement sur l'importance actuelle d'un appui au développement solide et cohérent, sur la mobilisation des parties prenantes haïtiennes et sur le transfert progressif des tâches de la MINUSTAH à d'autres acteurs. Nous sommes d'accord : la MINUSTAH doit céder des tâches là où d'autres acteurs, dont l'équipe de pays des Nations Unies, ont un avantage relatif à y procéder. Lorsque cela est possible, les tâches doivent être transmises aux acteurs nationaux. En cas contraire, tous les éléments du système des Nations Unies doivent œuvrer de concert pour renforcer les capacités nationales. La MINUSTAH doit adopter la configuration la plus efficace. Elle doit tirer les enseignements des autres missions. Les décisions doivent tenir compte des différences entre les zones géographiques et de l'inégalité des progrès dans les divers secteurs.

Le Royaume-Uni estime qu'il est essentiel que les soldats de la paix respectent, à tout moment, les normes de conduite les plus exigeantes. Nous appuyons pleinement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général sur l'exploitation sexuelle et les sévices sexuels et demandons une approche rigoureuse et transparente à l'égard de toutes les allégations dans ce domaine.

Pour terminer, la MINUSTAH a atteint des résultats encourageants ces 12 derniers mois. Pour l'avenir, les efforts doivent se concentrer sur l'utilisation de l'environnement plus favorable dans lequel elle opèrera pour mener à bien ses tâches fondamentales.

Elle doit permettre à d'autres acteurs de porter une partie du fardeau lorsque cela est possible. La MINUSTAH devrait mettre un terme aux activités que d'autres sont plus aptes à mener.

M. Zhukov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous associons aux précédents orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la délégation guatémaltèque, pour la première fois, à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter plein succès dans cette tâche.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fernández, de son exposé sur la situation en Haïti. Nous avons lu avec intérêt le dernier rapport (S/2012/678) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et nous approuvons les conclusions qu'il contient.

Malheureusement, malgré les progrès accomplis sur le plan politique, la situation en Haïti demeure extrêmement difficile. Le processus politique reste fragile. Le Conseil électoral permanent ne bénéficie pas d'un large appui, et la légitimité des amendements constitutionnels apportés par le Président n'est pas reconnue par tous. C'est dans ce contexte que des élections législatives, municipales et locales complexes se tiendront.

La situation humanitaire continue de se détériorer et une certaine agitation sociale existe en raison de l'instabilité sociale et économique et de la hausse de la criminalité et parce que la Police nationale n'est pas en mesure d'assumer la responsabilité de la sécurité intérieure. La situation humanitaire demeure donc difficile.

Il ne fait aucun doute que la MINUSTAH joue un rôle important dans la stabilisation du pays et c'est pourquoi nous considérons qu'il faut très soigneusement examiner la question de son retrait, en tenant dûment compte de ses conséquences éventuelles. Nous appuyons la proposition du Secrétaire général selon laquelle la réorganisation de la Mission doit se faire sur la base d'objectifs clairs et réalisables, convenus avec le Gouvernement haïtien, au cours des quatre à cinq prochaines années.

Nous estimons en outre qu'il faut décharger progressivement la Mission des tâches qui lui ont été confiées après le séisme, y compris de très diverses activités sociales, économiques et humanitaires. À cet égard, les fonds et programmes des Nations Unies devraient activement participer à la reconstruction du pays, aux côtés du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et avec l'appui des donateurs.

Le Gouvernement haïtien doit jouer un rôle moteur dans l'exécution des tâches essentielles dans le pays, avant tout sur les fronts économique et humanitaire. Il incombe tout particulièrement au Gouvernement de s'assurer que l'aide internationale est utilisée de manière efficace. Le Gouvernement doit en outre participer activement à la coordination de l'aide.

Une des missions les plus importantes que le Gouvernement doit accomplir à ce stade est de renforcer les capacités de la police. Si l'état de droit n'est pas consolidé et si les forces nationales ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité, il sera difficile de parler de véritable stabilisation de la situation en Haïti. À cet égard, nous prenons acte de la contribution de la MINUSTAH à la réalisation de ces objectifs.

L'aide internationale fournie à Haïti sous les auspices de l'ONU a été une démonstration de solidarité sans précédent, tant par son étendue que par sa portée. Il ne fait aucun doute que les efforts visant à fournir une aide globale, y compris le renforcement des institutions publiques, doivent être soutenus afin de s'assurer que les Haïtiens puissent, de manière autonome, régler les problèmes liés à la sécurité, à la reconstruction et au développement durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole devant le Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Cazeau (Haïti) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et vous souhaite d'ores et déjà plein succès. De plus, elle tient à vous remercier pour la présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2012/678). Ces remerciements s'étendent à tous les membres du Conseil de sécurité et au Secrétariat pour leurs contributions.

Ma délégation profite de cette occasion pour saluer le Représentant spécial et l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández Amunátegui et le Président William J. Clinton, respectivement, pour leur dévouement ainsi que les pays fournisseurs de contingents pour leur appui continu. Sur cette même lancée, nous voudrions également reconnaître

la disponibilité et le savoir-faire du Secrétaire général adjoint, M. Edmond Mulet.

Le rapport soumis à l'attention des membres du Conseil se focalise sur des points essentiels qui sont parmi les axes prioritaires de l'action gouvernementale, s'inscrivant dans le processus de développement économique et social, comme condition indispensable à la stabilisation du pays. En effet, le Président de la République S. E. M. Michel Joseph Martelly, avait présenté, sous la formule dite des « 5 E », les piliers de son agenda quinquennal : l'environnement, l'énergie, l'éducation, l'état de droit et l'emploi.

Comme l'atteste le rapport, les six derniers mois ont été marqués par d'importantes réalisations politico-juridiques et socioéconomiques qui constituent autant d'avancées enregistrées dans le cadre du processus de stabilisation d'Haïti. En mai, le Parlement a approuvé la nomination de M. Laurent Salvador Lamothe comme Premier Ministre.

Au cours de la même période, le Gouvernement est parvenu à publier des amendements constitutionnels révisés, à compléter la Cour de cassation, à mettre en place le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et à présenter les noms de six des neuf personnalités devant former le Conseil électoral permanent. Il convient de souligner que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a été créé en conformité avec les textes datant de 2007, donnant suite à l'esprit et à la lettre de la Constitution, relatifs à l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Le Conseil électoral permanent (CEP) est prévu par la Constitution haïtienne. Le CEP doit être composé de neuf membres provenant à part égale des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Cependant, en raison même du jeu démocratique et de l'absence de 10 sénateurs dont les mandats sont arrivés à terme le 12 mai 2012, le Parlement de la République peine encore à désigner ses trois représentants. Pour débloquer la situation, le Gouvernement, le Parlement et les différents acteurs concernés ont entrepris un dialogue inter-haïtien, espérant ainsi parvenir à un consensus.

Les premiers actes du CEP consisteront en l'organisation des élections législatives partielles en vue de pourvoir les sièges manquants au Sénat de la République depuis mai 2012. Les préparatifs vont bon train pour la réussite et la crédibilité des prochaines joutes. Le Gouvernement sait gré au Secrétaire général d'avoir promis, dans le rapport dont nous sommes saisis, le concours de l'Organisation des Nations Unies au processus électoral.

La nomination, en date du 15 août 2012, de M. Godson Orélus, comme Directeur général par intérim de la Police nationale d'Haïti (PNH), en remplacement de M. Mario Andrésol dont le mandat était arrivé à terme, témoigne du souci du Gouvernement de ne laisser souffrir la PNH d'un vide institutionnel. Le choix de M. Orélus, ancien Directeur de la police judiciaire, a été ratifié par le Sénat de la République.

L'épidémie de choléra reste une préoccupation majeure pour le peuple et le Gouvernement haïtiens. Comme mentionné dans le rapport du Secrétaire général, le nombre de décès dus au choléra est estimé, par le Ministre de la santé publique et de la population, à plus de 7 440. Le nombre de personnes touchées par l'épidémie est tout aussi inquiétant. Depuis son apparition, en octobre 2010, jusqu'à la mi-juillet 2012, 580 947 cas d'infection ont été dénombrés au total. Sur une période de sept mois allant de janvier à août 2012, 35 000 nouveaux cas se sont déclarés.

Dés l'apparition de l'épidémie, le Gouvernement, aidé des organismes des Nations Unies présentes en Haïti et de nombreux pays amis, a pris des mesures telles que l'installation de 16 centres de traitement, 149 unités de traitement et 1 270 points communautaires de réhydratation orale maintenus dans quatre départements. De même, il s'est assuré de la distribution de produits chlorés à plus de 2,2 millions de personnes.

Durant la troisième semaine de ce mois, la République dominicaine et la République d'Haïti organisent, à l'ONU, de concert avec l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation mondiale de la Santé une réunion sur le choléra.

En dépit des avancées enregistrées grâce aux apports de l'équipe des Nations Unies en Haïti et de la MINUSTAH soutenant les efforts du Gouvernement, il reste encore beaucoup à faire sur le plan humanitaire pour améliorer les conditions de vie des couches de la population les plus vulnérables. Par exemple, au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, plus d'1,5 million de compatriotes vivaient sous les tentes; aujourd'hui, ils sont moins de 400 000. Si le nombre a été réduit de plus de deux tiers, il n'en demeure pas moins que de nombreuses personnes, dont des enfants, des femmes, des femmes enceintes, des nourrices, des nourrissons et des vieillards, continuent encore de croupir sous des tentes.

Par ailleurs, le Gouvernement travaille ardemment à encourager la création d'emplois dans tout le pays, notamment en adoptant des mesures visant à attirer les investissements directs étrangers et à revitaliser l'industrie touristique. Le Gouvernement est donc fier d'annoncer l'inauguration imminente du parc industriel de Caracol, devant favoriser la création de 60 000 emplois, et de l'aéroport international du Cap-Haïtien.

Le Gouvernement remercie le Secrétaire général d'avoir reconnu le bien-fondé des mesures prises afin d'accélérer le processus de développement d'Haïti. Il lui est tout aussi reconnaissant d'avoir compris et clairement rapporté, qu'en ayant délogé les anciens militaires et prétendus tels des sites qu'ils occupaient indûment, le Gouvernement a œuvré dans le sens du maintien de l'ordre public.

Les autorités haïtiennes trouvent donc encourageante la mention faite dans le rapport du progrès des capacités d'intervention de la Police nationale.

Sur un autre plan, il convient de bien souligner que le Gouvernement s'emploie chaque jour davantage à imposer le respect des lois de la République. Il ne prétend pas y être déjà parvenu de manière satisfaisante, mais peut se féliciter du fait que la situation tend à progresser plutôt qu'à régresser. Cela est dû en partie aux mesures gouvernementales visant à renforcer les institutions publiques et à encourager la culture de l'état de droit. Le Gouvernement se met à l'écoute de la population et est déterminé à ne pas s'arrêter en chemin, à ne pas ménager ses efforts en vue de parvenir à forger des consensus avec toutes les forces vives du pays, afin de favoriser le processus de stabilisation et de développement.

Et si nombre de revendications sociales sont encore insatisfaites, ce n'est pas à cause de l'absence de volonté politique, mais en raison du fait que les moyens de les satisfaire manquent cruellement. Le Gouvernement s'efforce, néanmoins, de répondre progressivement aux revendications socioéconomiques, y compris celles des anciens militaires réclamant à juste titre une indemnité de licenciement, des pères et mères de famille réclamant un mieux-être pour leurs enfants, des gens vivant sous les tentes et exigeant des abris sûrs et stables.

En reconnaissant que « Haïti se dirige à nouveau vers la stabilisation et le développement à long terme, et a considérablement renforcé ses institutions politiques, ainsi que les structures garantes de l'état de droit » (*S/2012/678, par. 47*), le rapport du Secrétaire général s'avère très encourageant et renforce la détermination de mon gouvernement de ne point ménager ses efforts en vue d'atteindre les objectifs de reconstruction et de développement durable du pays.

Le Gouvernement accueille favorablement le plan de réorganisation de la MINUSTAH selon lequel la composante militaire de la structure onusienne cède progressivement la place à la composante policière jusqu'à ce que la Police nationale haïtienne parvienne à se substituer à celle-ci pour assurer seule et pleinement la sécurité des vies et des biens. Comme en atteste dans le rapport, ce plan est déjà appliqué dans quatre départements du pays. Le Gouvernement accueille avec satisfaction la recommandation faite par le Secrétaire général, au Conseil de sécurité, de ramener les effectifs militaires et policiers de la MINUSTAH respectivement de 7 340 à 6 270 hommes et de 3 241 à 2 601 membres d'ici au mois de juin 2013. Cette mesure vise également à focaliser la composante policière davantage sur la formation des policiers nationaux que sur les activités opérationnelles, et reconnaît que la Police nationale haïtienne a atteint une certaine maturité d'action et d'intervention.

Enfin, le peuple et le Gouvernement haïtiens tiennent à remercier le Secrétaire général de s'être fondé sur les progrès jusque-là accomplis pour exprimer sa confiance dans la volonté et la capacité des dirigeants haïtiens de reconstruire la nation haïtienne et d'en assurer le progrès et le développement socioéconomique durable. Cela ne peut se concrétiser sans l'accompagnement des partenaires d'Haïti, tant du Nord que du Sud, ainsi que des institutions internationales, régionales et sous-régionales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

Mme Ribeiro Viotti (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je tiens à féliciter le Guatemala de son accession, pour la première fois de son histoire, à la présidence du Conseil de sécurité, ce qui constitue un événement de très bon augure. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández Amunátegui, de son exposé, et lui redis toute la satisfaction de mon gouvernement face à l'impulsion qu'il a donnée et à l'appui constant qu'il a apporté au dialogue politique et à la consolidation de la démocratie en Haïti.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Le fait même que nous puissions à présent envisager la situation en Haïti dans une perspective plus stratégique et à plus long terme atteste des progrès réalisés. Il y a deux ans, Haïti se débattait encore dans les affres d'une tragédie dévastatrice. Bien que subsiste encore le problème du règlement du sort des 400 000 personnes vivant encore sous des tentes, nous ne devons pas oublier qu'au lendemain du séisme c'est 1,5 million de personnes qui se sont retrouvées à la rue. Cela montre que des progrès réels ont été accomplis. Le déblayage des décombres avance. Haïti et ses partenaires internationaux étaient préparés lorsque la tempête Isaac a frappé, et cela a permis de sauver des vies.

Pour la première fois, un gouvernement démocratiquement élu issu de l'opposition a succédé à un autre gouvernement démocratiquement élu. La Police nationale haïtienne a de meilleurs résultats. D'importantes institutions garantes de l'état de droit ont été mises en place. Nous savons, toutefois, que la consolidation des acquis engrangés sur les plans de la sécurité et de la stabilité reste semée d'embûches. Pour les surmonter, il faudra toute la volonté des Haïtiens eux-mêmes, sur la durée, ainsi que notre appui non démenti. Il faudra en outre que les acteurs politiques haïtiens saisissent toutes les occasions possibles de dialoguer et de se comprendre.

Haïti consolide progressivement les fondements démocratiques de sa société après tant d'épreuves, de luttes et d'incertitudes. Cela ne pourra se faire sans une direction active des opérations par le Gouvernement et une participation sans exclusive des institutions haïtiennes. Nous encourageons la mise en place au plus vite du Conseil électoral permanent, à l'issue d'un processus négocié dans les meilleurs délais, recueillant les suffrages de la majorité de la classe politique.

Les prochaines élections législatives partielles, locales et municipales seront à marquer d'une pierre blanche. L'organisation d'élections crédibles, dans des délais raisonnables, sera un message fort à l'endroit de la communauté internationale, des investisseurs potentiels et, surtout, de la population haïtienne. Nous félicitons les dirigeants haïtiens d'avoir fait progresser les réformes et mis en place d'importantes institutions garantes de l'état de droit.

L'amélioration des conditions sur le terrain a permis de mieux adapter la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). L'allégement de la présence militaire doit aller de pair avec le transfert constant de nouvelles responsabilités aux institutions nationales, en particulier la Police nationale haïtienne.

Il importe tout autant que le plan de consolidation de la MINUSTAH tienne compte des priorités du Gouvernement, et qu'il soit réellement pris en main par les Haïtiens eux-mêmes. En outre, il doit être associé à une stratégie véritablement intégrée de l'ensemble de la famille des Nations Unies à l'appui du développement socioéconomique et du renforcement de l'État haïtien. Cette stratégie intégrée est essentielle à la viabilité des efforts que les Haïtiens ont déployés par le passé, qui sont considérables et qu'il convient de pérenniser dans les années à venir, avec le ferme appui de la communauté internationale.

Au fur et à mesure que les institutions haïtiennes se renforcent, il est essentiel que la Mission apporte son concours au processus en fournissant l'appui indispensable leur permettant de s'acquitter convenablement de leurs responsabilités. Au moment de l'élaboration de la stratégie de retrait militaire progressif de la MINUSTAH, un retrait soigneusement planifié et sous conditions, nous devons veiller à doter la Mission des outils voulus, tels que projets à effet rapide et projets de réduction de la violence communautaire, ainsi que de ressources dans le domaine du génie, pour pouvoir continuer à assurer des conditions de stabilité présentant des avantages concrets pour la population.

Conformément au plan de concentration de la Mission, le Brésil prend actuellement des mesures, en étroite coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix et les autres pays fournisseurs de contingents, en vue de procéder au retrait partiel de l'un des deux bataillons qu'il avait déployés en renfort après le séisme. Nous y voyons une mesure du succès des efforts déployés par Haïti et par la communauté internationale. C'est aussi, de notre point de vue, une expression de notre foi partagée dans le renforcement constant de la Police nationale haïtienne. Nous procéderons à cette réduction d'effectifs dans un dialogue constant avec le Secrétariat.

La stabilisation complète d'Haïti passera nécessairement par des transformations économiques majeures. Il reste encore extrêmement nécessaire de créer des emplois et de trouver des sources de revenus. Les acquis obtenus en matière de stabilisation par le biais de la MINUSTAH ne seront pas viables si la situation des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables ne s'améliore pas. Or, ces personnes représentent la grande majorité de la population haïtienne.

Le Brésil n'a cessé de souligner l'importance d'une stratégie solide et bien coordonnée, sous la direction efficace du Gouvernement haïtien, dans l'optique de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Nous nous félicitons des cinq priorités définies par le Président Martelly pour le pays, en matière de restructurations, à l'horizon 2016, et de sa campagne en faveur de l'éducation élémentaire pour tous en Haïti. Nous nous réjouissons particulièrement de la mise au point d'une nouvelle structure de coordination de l'aide et, surtout, du renforcement du rôle du Gouvernement dans ce mécanisme.

Le Brésil continue de soutenir la construction de la centrale hydroélectrique Artibonite 4C. Le génie militaire brésilien a fait don du projet de construction au Gouvernement haïtien. Sa réalisation permettra de créer des emplois et de fournir de l'énergie moins chère et plus propre, tout en ouvrant la voie à de nouveaux investissements et de nouvelles coopérations. Parallèlement, le Brésil est fier de contribuer à l'amélioration du système de santé haïtien grâce à la construction de quatre unités de soins médicaux en Haïti, en partenariat avec Cuba.

La solidarité du Brésil envers nos frères haïtiens est ancienne, profonde et indéfectible. Nous resterons aux côtés d'Haïti alors qu'il redouble d'efforts en vue de maintenir la stabilité politique, de mettre en place des institutions plus fortes et de nouer des partenariats de développement plus efficaces. Nous assistons actuellement à des avancées encourageantes dans tous ces domaines. La détermination et la force du peuple haïtien justifient amplement notre optimisme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens, pour commencer, à saluer la présence parmi nous ce matin du Ministre des affaires étrangères du Guatemala, M. Harold Caballeros.

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du Groupe des Amis d'Haïti, composé par l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les États-Unis, la France, le Guatemala, le Pérou et mon pays, l'Uruguay. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation du Guatemala, d'avoir organisé le présent débat afin d'examiner le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2012/678).

Le Groupe des Amis d'Haïti salue la présence du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, M. Mariano Fernández Amunátegui, et le remercie de son exposé détaillé ainsi que de ses efforts en tant que plus haut représentant de l'Organisation des Nations Unies en Haïti.

Le Groupe des Amis prend acte des grandes réalisations politiques et institutionnelles observées en Haïti depuis le précédent rapport (S/2012/128), notamment l'approbation par le Parlement de la nomination d'un nouveau premier ministre, la mise en place du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et la publication des amendements constitutionnels, qui prévoient, entre autres dispositions, la création d'un Conseil électoral permanent et d'un Conseil constitutionnel ainsi que l'imposition d'un quota de 30 % de femmes au Gouvernement.

L'établissement effectif du Conseil électoral permanent constituera un grand pas en avant sur la voie de la consolidation de la démocratie en Haïti, grand pas nécessaire pour que des élections législatives, municipales et locales transparentes, régulières et crédibles puissent enfin être organisées. La démocratie haïtienne sera renforcée par cet accomplissement.

Nous appelons toutes les parties prenantes politiques concernées en Haïti à continuer de travailler dans un esprit de coopération pour consolider les institutions démocratiques et l'état de droit et, surtout, pour répondre aux besoins et aux aspirations de la population haïtienne.

Le Groupe des Amis note que, dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité en Haïti est restée relativement stable depuis le précédent rapport. Cela a permis à la MINUSTAH de continuer de retirer les renforts déployés après le tremblement de terre et d'adapter sa configuration sans qu'il y ait de conséquences pour la sécurité et la stabilité du pays. Le Groupe prend également acte du fait que la MINUSTAH a commencé à réfléchir à un plan de concentration des activités adaptable en fonction de la situation. Il entend suivre attentivement l'élaboration de ce plan et en analyser les recommandations finales.

Le Groupe des Amis se félicite que le Gouvernement haïtien reste attaché à renforcer l'état de droit et à continuer de faire avancer la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, le Groupe tient à souligner le rôle critique que joue la Police nationale haïtienne dans la sécurité et la stabilité du pays, et à

souligner l'importance de mener à bien le processus en cours de renforcement, de professionnalisation et de réforme de la Police nationale afin qu'elle soit à même d'assumer l'entière responsabilité de la sécurité en Haïti. À ce propos, le Groupe se déclare satisfait du plan de développement quinquennal (2012-2016) de la Police nationale haïtienne, formulé conjointement par la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne.

Le Groupe des Amis d'Haïti rend hommage au rôle critique que joue la MINUSTAH pour garantir la stabilité et la sécurité en Haïti et félicite la Mission de continuer à assister le Gouvernement haïtien afin d'assurer un environnement sûr et stable.

Le Groupe des Amis exprime sa profonde préoccupation s'agissant des allégations de grave inconduite par certains agents de la MINUSTAH. Ces allégations pèsent sur le soutien public accordé à la Mission et pourraient entraver son travail. Le Groupe des Amis estime que tout le personnel de l'ONU doit respecter les normes de conduite les plus strictes et il exhorte tous les acteurs concernés à prendre leurs responsabilités pour prévenir de telles affaires, enquêter sur les allégations et faire en sorte que ceux qui ont commis de tels actes rendent des comptes.

Le Groupe des Amis prend note avec satisfaction de la réduction importante du nombre de personnes déplacées en Haïti. Cela étant, le Groupe tient à insister sur le fait qu'Haïti continue de faire face à d'importantes difficultés sur le plan humanitaire, en particulier s'agissant des femmes et des enfants, notamment du fait que plus de 390 000 personnes déplacées continuent de dépendre de l'assistance pour leur survie, de l'épidémie de choléra qui sévit et de l'extrême vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles. Le Groupe des Amis salue le travail que continuent d'effectuer le Gouvernement haïtien, la MINUSTAH et d'autres pour protéger les groupes vulnérables, mais note avec tout autant d'inquiétude la nécessité d'améliorer la réaction du secteur de la justice criminelle face aux plaintes déposées pour viol et aux crimes graves commis sur des enfants. Nous appelons donc à intensifier d'urgence les efforts visant à prévenir les violences contre les femmes et les enfants et à y répondre le cas échéant.

Ces difficultés nous rappellent l'importance de poursuivre la coopération entre la communauté internationale et le Gouvernement haïtien afin de répondre aux besoins de la population haïtienne. À cet égard, le Groupe des Amis prend acte des efforts consentis par la communauté des donateurs et appelle tous les donateurs à tenir sans délai les promesses faites. Le Groupe salue la création du Dispositif de coordination de l'aide mis au point par le Gouvernement haïtien pour succéder à la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti.

Le Groupe des Amis d'Haïti estime que la sécurité, le développement et la stabilité sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Nous insistons donc sur la nécessité de s'attaquer de manière probante au problème du chômage et de la fourniture des services sociaux de base. Parallèlement, le Groupe des Amis souligne qu'il ne saurait y avoir de véritable stabilité ou développement durable en Haïti sans un renforcement des institutions démocratiques et un processus démocratique crédible. À cet égard, le Groupe signale l'importance de promouvoir l'état de droit en renforçant les institutions haïtiennes et réaffirme une nouvelle fois qu'il incombe à la MINUSTAH d'appuyer l'État haïtien dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'extension de l'autorité de l'État et de la promotion des droits de l'homme, conformément à son mandat.

Enfin, compte tenu des difficultés de taille auxquelles Haïti reste confronté, et de l'appui déterminant apporté par la MINUSTAH, le Groupe des Amis d'Haïti insiste sur la nécessité de prolonger d'un an le mandat de la MINUSTAH, afin de permettre à la Mission de continuer à s'acquitter de ses responsabilités, compte tenu de la réorganisation présentée par le Secrétaire général. À cet égard, le Groupe des Amis vient de soumettre à l'examen du Conseil un nouveau projet de résolution concernant le mandat et les capacités de la MINUSTAH.

Le Groupe des Amis d'Haïti tient à dire tout son appui et sa reconnaissance aux femmes et aux hommes de la MINUSTAH pour leur dévouement et leurs efforts inlassables à l'appui du redressement et de la stabilité d'Haïti. Nous souhaitons à la population haïtienne des lendemains meilleurs. Le Groupe des Amis est très attaché à cette cause et est résolu à poursuivre ses efforts pour accompagner les aspirations de la population à davantage de bien-être, en collaborant dans ce but avec la Mission permanente d'Haïti et avec les autorités haïtiennes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) : Je souhaite tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation guatémaltèque, d'avoir organisé le présent débat concernant Haïti aujourd'hui. Je

voudrais également vous féliciter de votre accession, pour la première fois dans l'histoire de votre pays, à la présidence du Conseil de sécurité.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Nos félicitations à tous les Guatémaltèques.

(*l'orateur reprend en français*)

On aimerait aussi remercier de leurs déclarations le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, S. E. Mariano Fernández Amunátegui, et notre collègue le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Cazeau.

Notre débat survient au terme d'une période marquée par plusieurs développements perçus comme initialement positifs en Haïti. L'adoption des amendements constitutionnels, la création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et l'adoption d'un nouveau plan de développement pour la Police nationale d'Haïti en sont quelques exemples. Ce sont des pas dans la bonne direction par le Gouvernement haïtien. Nous espérons qu'ils soutiendront ces institutions encore jeunes pour permettre leur renforcement et leur indépendance, deux éléments essentiels pour leur efficacité.

Le Canada demeure toutefois soucieux face aux incertitudes entourant la tenue des élections sénatoriales et locales. En encourageant l'organisation de ces élections par un Conseil électoral permanent légitime et crédible, le Gouvernement haïtien a l'occasion de réaffirmer son engagement et démontrer son respect des principes démocratiques.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le partenariat du Canada avec Haïti dure depuis plusieurs décennies. Il est aujourd'hui au cœur de notre engagement dans les Amériques, lequel vise l'accroissement de débouchés économiques, le renforcement de la sécurité et des institutions et l'établissement de relations à long terme. Un des objectifs spécifiques de notre engagement est de promouvoir efficacement la primauté du droit, les débouchés économiques ainsi que les initiatives pour le développement durable en Haïti, tout en s'attelant en même temps aux causes sous-jacentes de l'insécurité qui y persiste.

Depuis 2006, le Canada a apporté un appui de plus d'un milliard de dollars à Haïti. Nous avons d'une part contribué aux priorités haïtiennes de développement dans des domaines aussi variés que la croissance économique, la sécurité alimentaire et la santé maternelle et infantile, à la suite de l'initiative de Muskoka. D'autre part, le Canada a fourni une aide humanitaire substantielle suite aux catastrophes naturelles afin d'alléger les souffrances et de répondre aux besoins immédiats de tous les haïtiens. En fait, des Canadiens ont donné à eux tous 220 millions de dollars aux activités de secours à la suite du tremblement de terre dévastateur de 2010, et notre Gouvernement a doublé leur contribution.

En septembre, une mission commerciale canadienne à Haïti a suscité beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme parmi les investisseurs qui y ont pris part. C'est pour nous un développement positif, car nous sommes convaincus que le secteur privé a un rôle essentiel à jouer pour aider Haïti à poursuivre ses efforts de reconstruction. La bonne gouvernance revêtant une grande importance pour les investisseurs, il appartient maintenant au Gouvernement haïtien de poursuivre ses efforts pour renforcer l'État de droit et éliminer la corruption, créant ainsi les conditions qui permettront au secteur privé haïtien et aux investisseurs internationaux de jouer leur rôle essentiel dans le redressement économique d'Haïti.

(*l'orateur reprend en français*)

Le Canada soutient la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et demeure dans l'attente de l'adoption prochaine de la résolution du Conseil de sécurité visant le renouvellement de son mandat. Nous nous réjouissons des recommandations du Secrétaire général, présentées dans son récent rapport, de renouveler le mandat de la Mission et de se concentrer sur son adaptation afin qu'il reflète l'évolution du contexte sécuritaire en Haïti. La situation sur le plan de la sécurité s'est améliorée au cours des dernières années, malgré une hausse récente des activités criminelles et l'occupation d'anciennes bases de l'armée par des groupes paramilitaires au printemps dernier. Nous saluons l'intervention réussie de la Police nationale d'Haïti, qui a permis de déloger ces groupes, avec le soutien de la MINUSTAH.

Je tiens d'ailleurs à saluer les efforts de la MINUSTAH pour améliorer la situation sécuritaire en Haïti, mais il est encore plus essentiel que les institutions sécuritaires haïtiennes soient outillées pour

pouvoir jouer un rôle accru dans la défense de la liberté et de la sécurité des Haïtiennes et Haïtiens eux-mêmes. Le Canada considère que la Police nationale d'Haïti doit être la principale force de sécurité en Haïti. Et nous continuons à investir massivement, avec d'autres partenaires internationaux, pour son renforcement contre les forces adverses. Les autorités haïtiennes sont cependant les principaux acteurs de ce renforcement, et c'est pourquoi nous nous réjouissons de l'adoption par le Gouvernement actuel du nouveau plan de développement de la police pour la période 2012-2016. Nous espérons que les autorités haïtiennes feront tous les efforts nécessaires pour sa mise en œuvre, et nous continuerons à évaluer leur performance alors que le Canada considère ses investissements futurs.

En conclusion, une volonté politique résolue s'avère encore nécessaire pour instaurer un véritable état de droit en Haïti. Au-delà de certaines avancées récentes, les dirigeants haïtiens doivent se vouer à la mise en œuvre concrète des réformes promises. Les Haïtiennes et les Haïtiens s'attendent à un gouvernement veillant à ce que l'intérêt public soit respecté; que la primauté du droit prévale; que les droits de la personne soient protégés; et que l'économie se renforce par la création d'emplois sur tout le territoire et par la prospérité qu'amènent le commerce et l'investissement. Les partenaires d'Haïti au Canada n'en attendent pas moins.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Errázuriz (Chili) (parle en espagnol) : Monsieur le Président, je vous prie de recevoir les félicitations de mon pays, le Chili, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. La délégation chilienne souscrit à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Uruguay au nom du Groupe des amis d'Haïti. La délégation remercie aussi le Représentant spécial du Secrétaire général Mariano Fernández Amunátegui de son exposé et nous le félicitons du brio avec lequel il dirige la Mission des Nations Unies pour la stabilisation de Haïti (MINUSTAH). Nous remercions aussi les hommes et les femmes de son personnel pour leur dévouement. Le Chili réaffirme son appui à la Mission et au processus de consolidation.

Nous réaffirmons de nouveau l'engagement fort et permanent du Chili en faveur du peuple haïtien et de son développement, un engagement qui ne s'est jamais démenti depuis 2004. Nous partageons les conclusions auxquelles est parvenu le Secrétaire général dans son rapport sur la MINUSTAH (S/2012/678). Nous pensons avec lui que les dirigeants d'Haïti sont en mesure de faire des progrès tangibles pour ce qui est de reconstruire la nation et de renforcer les institutions.

Ma délégation pense que le plein respect de l'état de droit demeure essentiel pour la sécurité, la stabilité, la gouvernance et le progrès économique et social d'Haïti. Nous espérons qu'ils pourront relever les défis dans les domaines de la justice, des droits de l'homme, de l'administration des prisons, de la violence sexiste et de la protection des enfants.

Au cours de la visite effectuée au mois de mai à Haïti par le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, ma délégation a pu constater *de visu* l'amélioration de la situation dans le pays. Pourtant, la population continue de se heurter à de graves problèmes auxquels doivent s'attaquer les institutions nationales haïtiennes, avec l'appui de la communauté internationale. La diminution du nombre de personnes déplacées représente certainement un progrès, mais nous notons aussi qu'il reste encore de nombreux défis humanitaires à relever. À cet égard, nous sommes encouragés par les mesures prises par les autorités d'Haïti, comme la mise en œuvre du plan de développement stratégique, pour faire le lien entre les besoins locaux et les donateurs internationaux et l'élaboration d'un nouveau Dispositif de coordination de l'aide, qui améliorera la responsabilisation entre donateurs et bénéficiaires.

Ma délégation prend note et se félicite des pas en avant faits par les autorités haïtiennes sur la voie de la consolidation des institutions garantes de l'état de droit. Outre la ratification de la nomination du nouveau Gouvernement par le Parlement, et la mise en place d'un Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, il faut aussi citer la publication d'une version corrigée de la Constitution amendée, l'établissement d'un Conseil électoral permanent qui, nous l'espérons, pourra bientôt être constitué avec l'intégralité de ses membres, et la volonté manifeste de tenir des élections législatives et municipales avant la fin de 2012.

Le déroulement de ces élections sera un reflet clair des relations constructives indispensables entre les trois branches du gouvernement, relations qui sont fondamentales pour maintenir la stabilité politique et parvenir au développement.

Le Chili note avec satisfaction les progrès accomplis en matière de sécurité et se félicite du rôle

important que la MINUSTAH a joué dans la stabilisation du pays. Son action à l'appui des activités de la Police nationale d'Haïti est essentielle, et il est prévu qu'à moyen terme, la Police nationale d'Haïti pourra progressivement assumer toutes les responsabilités en matière de sécurité comme l'ont prévu les autorités dans le plan de développement de la Police nationale d'Haïti (2012-2016). De l'avis de ma délégation, il est essentiel que le Gouvernement haïtien se conforme rigoureusement à ce plan et au processus de recrutement et de formation de la police prévu pour chaque année, de manière à disposer d'un nombre suffisant de policiers d'ici à la fin de cette période. Par conséquent, nous estimons crucial que la communauté internationale continue d'appuyer le renforcement de la Police nationale d'Haïti. À cet égard, le Gouvernement chilien maintiendra ses plans de coopération bilatérale dans le domaine de la formation des policiers.

Le Chili appuie la proposition tendant à la concentration des activités de la MINUSTAH présentée dans le rapport du Secrétaire général et espère que cela se fera progressivement et en fonction des conditions sur le terrain. Ma délégation continuera à suivre de près ce processus.

Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises devant le Conseil, la sécurité et le développement sont deux notions complémentaires qui ne sauraient être abordées séparément. C'est pourquoi nous estimons que les changements dans la composition et la taille de la Mission doivent être compensés par un renforcement de la présence de la composante développement par le biais des organismes des Nations Unies en Haïti. À cet égard, nous appuyons la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016, qui renforce la coordination entre la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti et aligne ses priorités sur le plan de développement stratégique pour Haïti, élaboré par le Gouvernement.

Nous saluons également la contribution de la MINUSTAH au développement à travers des projets à effet rapide et des programmes visant à réduire la violence communautaire, et nous estimons qu'il est crucial de les maintenir. Ces projets sont essentiels, car ils permettent de renforcer la confiance de la population locale dans la Mission, en particulier dans les zones urbaines où les institutions sont faibles et où les problèmes socioéconomiques sont susceptibles de provoquer des troubles sociaux. Nous estimons également important pour la MINUSTAH de continuer à mettre en œuvre des mesures de lutte contre l'épidémie de choléra, en collaboration avec les autorités locales, et de renforcer sa politique de tolérance zéro pour les abus sexuels et les écarts de conduite dont se sont rendus coupables certains membres de son personnel.

Le Gouvernement chilien estime nécessaire de poursuivre la coopération en matière de renforcement des capacités institutionnelles haïtiennes dans le cadre du principe d'appropriation nationale. C'est pourquoi le Chili continuera d'appuyer ce processus par les voies bilatérales et multilatérales. Pour terminer, je voudrais exprimer l'appui de ma délégation à la prorogation du mandat de la MINUSTAH, tel que recommandé par le Secrétaire général dans son rapport. Nous espérons que le Conseil de sécurité fera droit à ces recommandations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting : Je prends la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que la République de Moldavie et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole sous la présidence de votre pays et sous votre présidence, je souhaiterais tout d'abord vous féliciter et vous adresser mes meilleurs vœux pour le mois en cours et remercier en même temps l'Allemagne et l'Ambassadeur Wittig pour le travail accompli à la présidence du Conseil de sécurité le mois dernier.

Je voudrais saisir cette occasion pour aborder en profondeur trois sujets prioritaires : la situation politique, la sécurité et le rôle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et l'aide au développement. Nous nous réjouissons de ce que, depuis la nomination en mai 2012 du nouveau Premier Ministre, M. Laurent Lamothe, et la mise en place d'un nouveau Gouvernement, on constate une relative stabilisation du contexte politique en Haïti.

Nous nous félicitons également que des progrès importants aient pu être accomplis dans l'avancement de reformes démocratiques, notamment l'entrée en vigueur de certains amendements à la Constitution de 1987, la

mise en place du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, et la création d'un Conseil électoral permanent, même si elle n'est pas encore achevée.

Nous encourageons les autorités haïtiennes à poursuivre dans cette voie, en particulier lors de l'organisation des prochaines élections. Il est important que les obstacles qui ont jusqu'à présent entravé la pleine mise en place du Conseil électoral permanent soient levés dans les meilleurs délais. Un contexte politique stable et une situation maîtrisée sur le plan de la sécurité demeurent des conditions préalables pour appuyer le processus de reconstruction et de redressement économique. L'Union européenne, dans le cadre de sa coopération au développement, compte continuer d'apporter son appui financier et son assistance technique pour améliorer les capacités de l'administration, y compris sa capacité de promouvoir et protéger les droits de l'homme, et avancer dans le processus des reformes portant sur la gouvernance, la sécurité et le renforcement du système démocratique. La création des conditions pour l'investissement étranger, une des priorités du Gouvernement haïtien, serait un autre sujet sur lequel il faudra se pencher.

Malgré les progrès réalisés par les autorités haïtiennes, notamment pour améliorer les capacités de la Police nationale, nous constatons que la présence de la MINUSTAH reste encore fondamentale pour assurer la sécurité et la stabilité du pays. L'Union européenne et ses États membres accueillent favorablement les propositions du Secrétaire général de renouveler le mandat de la Mission et de son recentrage et retrait progressif sur la base de mesures de stabilisation. Il s'agit d'un défi difficile et ambitieux, mais à notre avis réalisable.

Ce retrait devrait aller de pair avec le renforcement de la Police nationale d'Haïti. Il s'agit aussi de renforcer les structures de l'État haïtien qui devront prendre pleinement en charge les missions civiles jusqu'ici confiées à la MINUSTAH, notamment l'organisation et le financement du processus électoral. L'Union européenne envisage actuellement la possibilité de mettre en œuvre des mesures d'appui à la réforme du secteur de la sécurité en Haïti, notamment en ce qui concerne le renforcement de la Police nationale d'Haïti. En outre, la mise en place d'un système de gestion intégrée des frontières internes et externes, préconisée par l'administration haïtienne, est aussi un domaine où l'Union européenne pourrait apporter son assistance.

Au cours des 12 derniers mois, l'Union européenne a continué à accompagner Haïti dans le processus de reconstruction et de développement à long terme. Ainsi, 85 % des 522 millions d'euro promis à la Conférence internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti, organisée à New York en 2010, ont été déjà engagés. En ce qui concerne le taux de déboursement, nous espérons qu'il y aura dans l'année prochaine une accélération des dépenses, ce qui devrait nous permettre de remplir notre engagement de New York d'ici à la fin de 2013. Enfin, nous saluons les efforts haïtiens pour mettre en place le nouveau mécanisme de coordination de l'aide et confirmons notre disponibilité à y participer, en espérant qu'il soit un instrument qui contribue à améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion de l'aide. Nous nous félicitons également du progrès dans la mise en place du Cadre stratégique de développement pour la période 2013-2015.

Pour terminer, les recommandations du Secrétaire général s'inscrivent dans un processus de consolidation et de stabilisation sécuritaire et démocratique en Haïti, auquel un transfert progressif des compétences de la MINUSTAH doit contribuer.

L'Union européenne et ses États membres demeurent pleinement engagées pour fournir aux autorités haïtiennes le soutien nécessaire pour l'accomplissement de cet objectif, et il va de soi que le Représentant spécial du Secrétaire général peut aussi compter sur notre coopération pleine et entière. Je le remercie pour le travail accompli à ce jour.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Roman-Morey (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Guatemala pour son accession, pour la première fois de son histoire, à la présidence du Conseil de sécurité. Je salue également l'initiative d'organiser un débat public sur la situation en Haïti. Il est certain que la présidence de ce débat par le Guatemala reflète l'attachement inébranlable de ce pays à la situation en Haïti, seul thème inscrit à l'ordre du jour du Conseil qui porte sur la région. Nous nous félicitons également de la présence du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, M. Mariano Fernández Amunátegui.

La sécurité, la stabilité, le développement et la consolidation d'Haïti revêtent une importance particulière pour le Pérou. C'est pourquoi depuis 2004, mon pays prend une part active à la Mission des Nations

Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à laquelle il contribue un contingent militaire fort de 366 membres, ainsi que des officiers de l'armée déployés au sein de l'état-major de la Mission. Le Pérou est également membre du Groupe des Amis d'Haïti, du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, du Groupe des Amis d'Haïti de l'Organisation des États américains et du mécanisme latino-américain de concertation politique concernant Haïti, appelé le « Mécanisme 2 + 9 ».

Le Pérou est convaincu qu'il ne peut y avoir de développement social et économique durable en l'absence d'institutions solides qui promeuvent et soutiennent ce développement. Mon pays réaffirme la validité du principe d'appropriation nationale en vertu duquel le Gouvernement haïtien dirige le processus de reconstruction de ses infrastructures, de consolidation de ses institutions nationales, de renforcement de l'état de droit, de consolidation démocratique et de création de capacités. À cet égard, nous considérons que le travail de la MINUSTAH assure de manière essentielle aux autorités haïtiennes la sécurité et l'appui nécessaire pour faciliter ce processus, conformément à la stratégie et aux priorités nationales qui ont été énoncées.

C'est dans ce contexte que ma délégation souhaite appeler l'attention du Conseil de sécurité sur deux aspects du rapport du Secrétaire général (S/2012/678) que le Pérou estime extrêmement importants. Le premier a trait à la nécessité de continuer d'aider les autorités à mettre en place et à renforcer des institutions publiques solides qui permettront de faire face avec efficacité aux problèmes de sécurité et de développement que connaît le pays. Le deuxième tient à l'élaboration d'un plan de reconfiguration et de consolidation de la MINUSTAH sur la base des nouvelles conditions qui existent en Haïti et des besoins actuels du peuple haïtien.

Comme l'ont dit les orateurs qui m'ont précédé, les progrès réalisés par le Gouvernement haïtien dans le renforcement de ses institutions démocratiques et de l'état de droit sont encourageants. À cet égard, la ratification par le Parlement du Premier Ministre Laurent Lamothe, la création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et la publication des amendements constitutionnels – qui, entre autres dispositions, établissent pour les femmes un quota minimum de 30 % de participation au sein du Gouvernement, ce dont nous nous félicitons – constituent des jalons importants.

Conscient de la vocation démocratique du peuple haïtien, ma délégation appelle l'ensemble des forces politiques du pays à créer au plus tôt un Conseil électoral permanent, chargé de veiller à ce que le prochain processus électoral soit transparent, démocratique et régulier. Je tiens à souligner l'appui important assuré par la MINUSTAH et par d'autres organismes régionaux en matière d'assistance électorale.

Les progrès réalisés ces dernières années par la MINUSTAH dans la stabilisation d'Haïti permettent d'envisager l'avenir avec optimisme, car nous considérons que le moment est venu d'entamer un processus de transition en douceur et méthodique vers la deuxième phase de coopération du système des Nations Unies en faveur de ce pays. À ce titre, nous partageons l'avis du Secrétaire général quant à la nécessité de formuler un plan de réorganisation et de concentration des activités de la Mission dans l'optique d'une consolidation des objectifs atteints en matière de stabilisation. À cette fin, le Pérou estime extrêmement nécessaire d'assurer une coordination accrue et améliorée entre la MINUSTAH et les divers organismes et programmes du système des Nations Unies présents sur le terrain.

Nous appelons également les organismes du système et les divers bailleurs de fonds à acheminer leur coopération avec Haïti par le biais du nouveau dispositif de coordination de l'aide approuvé récemment par le Conseil de gouvernement.

Je tiens à souligner les progrès réalisés dans l'institutionnalisation et le renforcement de la Police nationale d'Haïti, qui joue un rôle prépondérant dans la protection et la sécurité des citoyens, comme l'indique le transfert récent à cette force des fonctions de sécurité dans quatre régions du pays.

Nous nous félicitons de la formulation par la Police nationale d'un plan de développement quinquennal (2012-2016), ce qui permettra à la police de disposer bientôt des effectifs nécessaires pour maintenir l'ordre public et la sécurité sur tout le territoire national et de devenir une institution solide chargée de promouvoir le renforcement de l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

Mon pays appelle toutefois l'attention de la communauté internationale sur la situation alimentaire et sanitaire du peuple haïtien. Les progrès réalisés en matière de stabilisation que j'ai mentionnés tout à l'heure doivent s'accompagner nécessairement de la prestation de soins de santé et d'une sécurité alimentaire, ce à quoi les institutions spécialisées des Nations Unies doivent accorder une attention particulière.

Les progrès importants réalisés à ce jour ne doivent pas nous donner l'impression erronée que notre travail en Haïti est terminé ou sur le point de l'être. L'expérience nous a montré les graves conséquences subies par certains pays lorsque notre organisation a choisi de se retirer du terrain avant le moment voulu. Nous avons donc bon espoir que nous ne referons pas cette même erreur. C'est pourquoi ma délégation s'interroge sur la continuité de ce travail important que nous mènerons ensemble une fois terminé le mandat du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mariano Fernández Amunátegui, qui a accompli un travail extrêmement louable. Nous sommes certains que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, saura répondre rapidement et efficacement à cette importante question.

Enfin, ma délégation est d'avis que la tâche de l'ONU en général et de la MINUSTAH est loin d'être terminée, et elle est certaine que le Conseil en renouvellera le mandat et lui maintiendra son appui pour permettre la mise en place et la consolidation des institutions nationales, afin d'asseoir solidement l'état de droit et de combler les lacunes nées de la faiblesse des capacités institutionnelles et du déficit de ressources humaines et matérielles dans le pays, en mettant l'accent sur les trois facteurs qui ont une incidence directe sur le processus de relèvement et de reconstruction d'Haïti, à savoir la gouvernabilité, la sécurité et le développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Harold Caballeros, Ministre des affaires étrangères de la République du Guatemala, de présider la présente séance. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, M. Mariano Fernández Amunátegui, pour son exposé très complet ce matin. Je tiens aussi à rendre hommage aux hommes et aux femmes de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et salue leur engagement et leur courage dans des circonstances difficiles. J'accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2012/678) en date du 31 août.

Comme l'indique le rapport, le personnel de la MINUSTAH a fait montre de son dévouement et de son attachement à la stabilité et au relèvement d'Haïti. Nous l'en félicitons et nous réjouissons des résultats concrets qui ont été atteints. Compte tenu de la situation sur le terrain, nous nous réjouissons du fait que la MINUSTAH axe de nouveau ses efforts sur la stabilisation et le développement à long terme.

La communauté internationale reconnaît et salue les progrès réalisés dans le relèvement d'Haïti.

Depuis le séisme survenu en 2010, plus de 10 millions de mètres cubes de débris ont été déblayés et le nombre de personnes déplacées a diminué de plus de 75 %. Comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, le plan de réorganisation et de concentration des activités de la Mission mérite que nous nous y arrêtions.

Plus de deux ans et demi après ce séisme meurtrier, la nécessité, comme l'importance, de la présence de la Mission demeurent grandes, mais les besoins du peuple haïtien ont évolué. Haïti a accompli des progrès remarquables depuis la promesse faite par le Japon en 2010 de contribuer à hauteur de 100 millions de dollars aux secours d'urgence et aux travaux de reconstruction en Haïti. De fait, le Japon a déjà versé des contributions d'un montant supérieur à celui qui avait été promis à l'origine.

En reconnaissance des progrès accomplis sur le terrain, le Gouvernement japonais a décidé en juillet d'engager la phase de clôture des activités du service de génie de la Force terrestre d'autodéfense japonaise en Haïti, aux fins de son retrait à terme des contingents de la MINUSTAH. À l'heure où Haïti entame sa phase de reconstruction, nous estimons que le pays est parvenu à un stade où cette unité de notre Force d'autodéfense devient moins nécessaire. Depuis son déploiement, ce sont quelque 2 200 personnes qui ont travaillé dans les rangs du contingent japonais. Notre contingent a contribué au relèvement d'Haïti sous diverses formes, notamment en déblayant les décombres, en démantelant les édifices endommagés, en réparant les installations dans les camps de personnes déplacées, en remettant des routes en état, en construisant des orphelinats et en distribuant de l'eau pour lutter contre l'épidémie de choléra.

En dépit des progrès accomplis sur la voie du relèvement, il est certain qu'Haïti va être obligé d'améliorer ses infrastructures et ses services de base, notamment en ce qui concerne les routes, l'approvisionnement en électricité et en eau potable, ainsi que les services sociaux, notamment l'accès à l'éducation et aux médicaments. Le fort taux de chômage et les problèmes de délinquance sont également bien réels. Haïti doit encore relever de nombreux défis sur la voie de son relèvement, de sa reconstruction et de

son développement. L'appui international va demeurer nécessaire.

Cependant, nous reconnaissons qu'Haïti déploie de sérieux efforts pour se reconstruire, et nous sommes convaincus qu'il fera de son mieux pour parachever essentiellement seul cet effort de relèvement. Le Président Martelly a fait du programme des « 5 E » – éducation, emploi, environnement, état de droit et énergie – une priorité.

Nous nous félicitons des efforts déployés par les Haïtiens pour renforcer l'état de droit et améliorer les conditions de sécurité. Le Japon espère qu'Haïti poursuivra ses efforts, non seulement dans ces domaines, mais également dans l'optique de réduire la pauvreté et de garantir le bien-être de tous les Haïtiens. Nous saluons également la publication d'une version corrigée des amendements constitutionnels et la création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Nous exhortons tous les acteurs politiques concernés en Haïti à poursuivre leur dialogue et leur coopération en vue de la création d'un conseil électoral permanent. Le Japon espère que les prochaines élections en Haïti se dérouleront dans une atmosphère pacifique et démocratique. Nous voulons croire que les efforts déployés pour la remise en état et la reconstruction du pays s'accéléreront encore sous la direction du Président Martelly et du Premier Ministre, M. Lamothe, et avec la collaboration du Ministre guatémaltèque des affaires étrangères, M. Harold Caballeros López.

Le Japon entend maintenir son appui à Haïti, y compris après le retrait de son service de génie. La contribution fournie par le service de génie des Forces d'autodéfense japonaises comprend la mise en valeur des ressources humaines par la formation des citoyens haïtiens, grâce au partage de connaissances, à l'utilisation de matériel de génie civil. En outre, nous envisageons maintenant de faire éventuellement don de ce matériel au Gouvernement haïtien.

Il est temps, estimons-nous, de passer des secours d'urgence à une contribution à long terme. Par le biais de ces efforts, notamment la fourniture d'une formation axée sur les services sociaux de base tels que la santé, l'hygiène et l'éducation, nous continuerons de soutenir la reconstruction et le développement d'Haïti.

Comme les membres du Conseil le savent, plus de 18 mois se sont écoulés depuis le 11 mars 2011, date à laquelle un terrible séisme a frappé l'est du Japon. Nous sommes profondément reconnaissants de la solidarité manifestée par le peuple haïtien à l'égard du peuple japonais alors que nous nous lançons dans une entreprise similaire. Je suis certain qu'Haïti et le Japon, en étroite collaboration avec la communauté internationale, parviendront à surmonter leurs difficultés en s'encourageant mutuellement et par leurs efforts constants en vue d'un avenir meilleur.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous faire part, Madame la Présidente, de la satisfaction qui est celle de l'Argentine à voir le Guatemala présider le Conseil de sécurité pour la première fois depuis qu'il est devenu Membre de l'ONU et à vous dire encore combien nous nous réjouissons, compte tenu du rôle que joue votre pays dans la stabilisation d'Haïti et dans l'aide apportée au pays depuis des années, de ce que le présent débat se déroule sous la présidence du Guatemala, autour d'une question qui fait évidemment l'unanimité entre tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Fernández Amunátegui, de son exposé et de ses observations méthodiques, auxquelles l'Argentine souscrit évidemment pleinement. Enfin, mon pays appuie pleinement la teneur des propos de l'Ambassadeur de l'Uruguay, José Luis Cancela, qui a pris la parole au nom du Groupe des Amis d'Haïti. J'aimerais cependant y ajouter quelques brèves observations à titre national.

Premièrement, je tiens à réaffirmer le ferme attachement de l'Argentine à la stabilité institutionnelle et au développement d'Haïti, qui dure depuis 18 ans et qui se traduit aujourd'hui par la poursuite de notre participation à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et par notre coopération technique bilatérale avec le Gouvernement haïtien. Au même titre que le Secrétaire général dans son rapport (S/2012/678), l'Argentine estime que la MINUSTAH reste un facteur déterminant en vue de l'instauration définitive d'un climat de sécurité et de stabilité en Haïti. Comme le reconnaît le Secrétaire général dans son rapport, la Police nationale haïtienne n'est pas encore en mesure d'assumer l'entière responsabilité du maintien de la sécurité intérieure dans le pays. C'est pourquoi mon pays appuie la prorogation pour une année supplémentaire du mandat de la Mission, dont le Gouvernement haïtien continue d'estimer la présence nécessaire.

Même si nous appuyons cette prorogation, et même si l'Argentine est consciente que la situation politique et sociale en Haïti demeure complexe, nous tenons à souligner les progrès accomplis dans le domaine du renforcement des institutions politiques et de l'état de droit. De même, nous nous félicitons de la création par le Gouvernement haïtien d'un dispositif de coordination de l'aide, qui permettra d'assurer la pleine participation de ce dernier à la prise de décisions s'agissant de l'utilisation des fonds et d'autres aspects relatifs aux projets de coopération mis en place dans le pays. Nous comprenons que ce nouveau dispositif permettra d'améliorer la cohérence et l'organisation de l'appui fourni par la communauté internationale et de faciliter le développement des capacités institutionnelles du Gouvernement pour lui permettre d'œuvrer au développement durable du pays dans le cadre du plan de développement stratégique.

À cet égard, l'Argentine estime que les progrès accomplis en matière de stabilisation doivent s'accompagner de la croissance et du développement du pays, sur la base des priorités définies par le Gouvernement haïtien. C'est pourquoi il importe de renforcer les institutions du secteur public afin que les efforts de développement soient viables sur la durée et que ce secteur puisse fournir les services de base nécessaires, y compris lorsque l'ONU aura cessé d'être présent dans le pays.

L'Ambassadeur Fernández Amunátegui a parlé avec éloquence des problèmes de développement auxquels est confronté Haïti et qu'il continuera de connaître dans les prochaines années, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire. Mon pays partage pleinement les analyses du Représentant spécial du Secrétaire général et considère que la communauté internationale devra accorder une attention particulière à ces problèmes au cours des années à venir.

L'Argentine estime qu'il est nécessaire de se pencher de façon plus approfondie sur l'avenir de la Mission afin d'élaborer une stratégie de retrait progressif ordonné qui corresponde aux intérêts des autorités et du peuple haïtiens ainsi qu'aux conditions de sécurité dans le pays et à ce que cela implique en matière de développement durable.

Nous estimons également qu'il est indispensable qu'Haïti participe aux décisions sur les questions concernant l'opération de maintien de la paix déployée sur son territoire. Nous pensons qu'il est important que le Secrétariat fasse des rapports périodiques aux pays fournisseurs de contingents.

De l'avis de l'Argentine, le renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement haïtien doit faire partie intégrante de toute stratégie de retrait ou de tout plan de transition qui pourrait être conclu. L'Argentine estime en outre que le renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement haïtien dans les domaines de l'administration de la justice, de la promotion et de la protection des droits de l'homme et du développement socioéconomique, entre autres, est un préalable à l'achèvement du mandat de la MINUSTAH.

Avant de terminer, je voudrais rappeler que ma délégation a déclaré à plusieurs reprises au Conseil que l'objectif de nos activités en Haïti devait être de rendre la présence de l'Organisation des Nations Unies ou de la communauté internationale superflue et de permettre aux autorités haïtiennes, grâce à la solidité des institutions politiques du pays, d'assumer la responsabilité du développement socioéconomique.

Pour terminer, je tiens à rendre un hommage appuyé au travail réalisé par M. Mariano Fernández Amunátegui, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la MINUSTAH. Au moment de sa nomination, l'Argentine avait applaudi chaleureusement la décision du Secrétaire général. Étant donné que nous nous rapprochons de la fin de son mandat, je tiens, au nom du Gouvernement argentin, à le féliciter de son travail et de celui de son équipe, et en particulier de tous les efforts qu'il a déployés au fil des ans. Nous estimons que l'Ambassadeur Fernández nous a représentés de manière exemplaire. Nous sommes persuadés qu'il achèvera son mandat avec un sentiment de grande satisfaction, celle d'un homme qui a accompli son devoir et atteint les objectifs qui avaient été fixés au début de son mandat.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Espagne.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un véritable honneur d'avoir l'occasion de participer à la présente séance du Conseil de sécurité, présidé pour la première fois de l'histoire par le Guatemala.

Je m'associe à la déclaration faite par le Chef de la délégation de l'Union européenne et je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

L'Espagne continue d'appuyer vigoureusement les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple

haïtiens aux fins du relèvement du pays suite au séisme de 2010. J'en veux pour preuve le fait que mon pays, l'Espagne, est le troisième donateur bilatéral en Haïti, puisque que nous avons versé à ce jour 225 millions de dollars, soit 65 % des 346 millions de dollars promis à la Conférence de New York tenue en 2010. Ces sommes ont été prioritairement destinées, entre autres allocations et en accord avec le Gouvernement haïtien, à des projets dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation, de la production et du développement rural et de la lutte contre la faim.

Je voudrais mettre en avant la contribution apportée dans le premier secteur par l'Espagne, qui, par l'intermédiaire du Fonds de coopération pour l'eau et l'assainissement, a investi plus de 150 millions de dollars dans des projets concernant potentiellement 6,5 millions d'habitants, soit environ 70 % de la population haïtienne. En ce qui concerne le secteur des affaires, l'Espagne est en train de parachever la mise en place, de concert avec la Banque interaméricaine de développement, d'un fonds spécial pour le développement des petites et moyennes entreprises. À cela s'ajoute la proposition faite par le Président du Gouvernement espagnol, M. Mariano Rajoy Brey, à M. Michel Joseph Martelly, à l'occasion de leur rencontre la semaine dernière ici à New York, d'organiser la venue en Haïti d'une mission d'hommes d'affaires espagnols chargée d'envisager de nouvelles formes de coopération associant les entreprises privées. L'Espagne a participé à la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et au Fonds pour la reconstruction d'Haïti, auquel elle pays a versé 20 millions de dollars. À l'expiration du mandat de la Commission intérimaire en octobre 2011, l'Espagne a appuyé la proposition du Gouvernement haïtien de désigner, en remplacement, le Ministère de la planification et de la coopération externe comme interlocuteur du Fonds pour la reconstruction d'Haïti. Nous pensons que c'est là la meilleure manière d'encourager la prise en main et la création des capacités administratives par les autorités haïtiennes.

Nous nous félicitons des progrès réalisés sur le plan politique en Haïti, depuis le dernier débat tenu dans cette salle en mars dernier (voir S/PV.6732). Les signes de stabilisation après la nomination du nouveau Premier Ministre, Laurent Salvador Lamothe, et la création des organes prévus par la Constitution de 1987 sont d'excellentes nouvelles. Nous souhaitons que le Gouvernement haïtien puisse également faire des progrès dans la constitution du Conseil électoral permanent, de manière à ce que, au cours des processus électoraux prévus en 2013, le Conseil puisse s'acquitter des fonctions que lui confère la Constitution.

Sur le plan de la sécurité, l'Espagne réaffirme son attachement aux efforts de renforcement de la Police nationale haïtienne. L'objectif est que cette dernière puisse graduellement assumer les responsabilités qui lui incombent en matière de maintien de l'ordre public et qu'Haïti prenne en charge sa propre sécurité. Dans l'intervalle, l'Espagne estime que les activités de la MINUSTAH continuent d'être fondamentales, d'où notre appui à la prorogation de son mandat.

Pour terminer, je voudrais m'associer aux orateurs qui se sont félicités du nouveau Dispositif de coordination de l'aide, présenté par le Premier Ministre Lamothe le 26 septembre dernier, à New York, à l'occasion de la réunion ministérielle des partenaires d'Haïti. Notre coopération en Haïti a toujours été guidée par la devise suivante : « Tout pour Haïti, mais avec Haïti ». En conséquence, l'Espagne est disposée à participer au nouveau Dispositif, qui a pour objectif d'améliorer l'efficacité et la transparence de l'aide, de réduire les gaspillages et de permettre aux autorités haïtiennes de prendre davantage les commandes du processus. Nous espérons que le Dispositif, ainsi que les avancées réalisées dans la mise en place d'un climat politique plus stable, permettront d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement.

Enfin, je voudrais remercier l'Ambassadeur Fernández Amunátegui pour le travail qu'il a accompli.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

Mme Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais pour commencer remercier la délégation du Guatemala d'avoir organisé cette séance sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je tiens à saluer le Guatemala à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Je me félicite également de la présence du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, M. Mariano Fernández Amunátegui, qui a brossé un tableau très complet de la situation sur le terrain. Nous le remercions de la présentation du rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (S/2012/678), et estimons comme lui que la stabilité politique en Haïti continue de s'améliorer. Ces progrès n'auraient pas pu être accomplis sans le travail précieux de la MINUSTAH

pour améliorer la sécurité dans le pays et promouvoir le dialogue politique.

Nous nous félicitons du déroulement pacifique de la passation des pouvoirs ainsi que de la publication récente des amendements constitutionnels relatifs à la création du Conseil électoral permanent. Ce sont là des avancées importantes vers la consolidation de la vie démocratique en Haïti. Nous nous félicitons également du lancement du plan de développement visant à attirer les investissements étrangers, ainsi que des mesures pour lutter contre la corruption et la contrebande et encourager les projets industriels. Ce sont là autant d'efforts qui contribueront à asseoir les fondements d'un développement durable dans le pays. Nous reconnaissons néanmoins qu'il reste des défis à relever et qu'il est essentiel que la MINUSTAH dispose des ressources nécessaires à cette fin. Nous devons continuer à appuyer le renforcement des institutions chargées de la sécurité, notamment la Police nationale haïtienne, laquelle n'est pas encore en mesure d'assumer la pleine responsabilité de la sécurité intérieure du pays.

À cet égard, la présence d'effectifs militaires et policiers de la MINUSTAH est encore nécessaire, aussi bien pour assurer la couverture du pays que pour la formation.

Il est également important que le Gouvernement haïtien, avec l'appui de la communauté internationale, en particulier des pays de la région, poursuive ses efforts de lutte contre le chômage et la pauvreté en Haïti, qui ont une incidence directe sur les conditions de vie des Haïtiens.

Le mécanisme de coordination de la coopération internationale, annoncée par les autorités haïtiennes lors du débat général de l'Assemblée générale ces derniers jours, permettra de veiller à ce que la coopération soit mise au service des priorités identifiées par le Gouvernement haïtien.

Il est certain que si ces efforts ne sont pas couronnés de succès, les conditions de vie en Haïti pourraient favoriser l'instabilité et pourraient empirer du fait de la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles.

Le Mexique reste fermement attaché aux efforts visant à promouvoir la stabilité et le développement durable en Haïti. Nous appuyons donc le renouvellement du mandat et la reconfiguration de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour une année supplémentaire. Nous sommes fermement convaincus que les hommes et les femmes déployés sur place continueront de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement haïtien pour jeter les bases d'un Haïti pacifique et prospère.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

Mme Lalama (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'accession du Guatemala à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie votre pays, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), question d'une importance majeure pour notre région d'Amérique latine et des Caraïbes.

Ma délégation salue la présence de l'Ambassadeur Mariano Fernández Amunátegui et saisit cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de l'avoir nommé à la fonction de Représentant spécial pour Haïti. Nous le remercions également de ses efforts pour stabiliser Haïti et créer un avenir meilleur pour ce pays frère.

L'engagement de l'Équateur dans le processus de stabilisation en Haïti est connu de la communauté internationale. C'est pourquoi, depuis le début de la crise humanitaire en 2004, nous avons pris part activement à la MINUSTAH, en accord avec notre politique extérieure d'appui total en temps de crise humanitaire et de règlement pacifique des conflits.

Il est à noter qu'en matière d'opérations de maintien de la paix, mon pays ne se contente pas seulement d'envoyer des contingents, mais applique également une politique globale qui comprend, par exemple, la création en Équateur de l'Unité d'écoles des Missions de paix, qui prépare ses soldats à faire face aux problèmes des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi qu'aux secours lors de catastrophes humanitaires, outre leur formation dans le domaine du règlement des conflits avec les civils.

Je saisis cette occasion pour affirmer qu'après le tremblement de terre en janvier 2010, mon pays, dans le cadre de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, coopère directement avec le Gouvernement haïtien dans la zone d'Artibonite à la reconstruction des routes et à la construction de ponts et d'accès permettant aux producteurs agricoles d'acheminer leurs récoltes vers les villes, ce qui contribue au renforcement de la sécurité alimentaire dans la zone la plus productive d'Haïti et, ainsi, à son développement durable.

L'Équateur note avec satisfaction les progrès réalisés, qui ont amélioré les conditions de vie en Haïti, notamment la ratification par le Sénat de la nomination du nouveau Premier ministre et la publication de la version révisée des amendements constitutionnels, en attente de promulgation depuis juin 2011. De même, la mise en place du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire représente un nouveau pas en avant du Gouvernement haïtien sur la voie de la consolidation des institutions garantes de l'état de droit.

En revanche, l'Équateur note avec préoccupation que le processus de création du premier Conseil électoral permanent du pays a été entouré de controverses, certains partis politiques représentés au Parlement et certains dirigeants d'organisations de la société civile ayant mis en doute son intégrité et sa capacité à organiser des élections dignes de ce nom, ce qui a poussé plusieurs législateurs à demander la création d'un conseil électoral provisoire.

À cet égard, mon pays espère que dans un avenir proche toutes les parties intéressées participeront à un dialogue constructif afin de faciliter la tenue d'élections dignes de ce nom, qui ont été reportées, et d'aider à revitaliser les institutions haïtiennes et à combler le vide institutionnel qui existe depuis que le mandat de 10 sénateurs a expiré le 8 mai.

L'Équateur apprécie aussi les avancées obtenues dans l'extension de l'autorité de l'État, y compris le contrôle des frontières et le renforcement de la sécurité, mais note que la violence se concentre toujours dans les grandes agglomérations, ce qui signifie que la Police nationale a toujours du mal à assurer pleinement la sécurité intérieure du pays. Dans ce contexte, la MINUSTAH, avec sa composante sociale et militaire, continue de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité et de la stabilité générales.

Enfin, l'Équateur appuie la recommandation faite par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2012/678), selon laquelle la MINUSTAH devrait voir son mandat prorogé pour une année supplémentaire. Il ne fait aucun doute qu'Haïti reste menacé par l'insécurité alimentaire, l'aggravation de la pauvreté et une situation humanitaire fragile. Mon gouvernement espère que le Groupe des amis d'Haïti, les pays donateurs et les autorités gouvernementales haïtiennes mettront tout en œuvre, de concert et de façon optimale, pour parvenir à la stabilisation sociale, politique et économique que le peuple haïtien appelle de ses vœux et mérite.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Fernández Amunátegui pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites.

M. Fernández Amunátegui (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier très sincèrement le Guatemala d'avoir organisé cette séance, notamment parce que c'est la première fois que ce pays assume la présidence du Conseil de sécurité depuis la création de l'ONU. Je pense que c'est un moment très important pour nous.

Je souhaite également remercier les membres du Conseil d'avoir appuyé de manière unanime la recommandation du Secrétaire général, son rapport (S/2012/678) et la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour une année supplémentaire. Je souhaite également les remercier sincèrement de l'appui accordé à la MINUSTAH. Je crois que les hommes et les femmes de la Mission méritent amplement cet appui et je leur transmettrai ce message avec la plus grande instance.

Enfin, je tiens à remercier personnellement la communauté internationale. Pendant le débat d'aujourd'hui, nous avons noté comment les progrès institutionnels et politiques réalisés conduisent à mieux stabiliser Haïti. Ces progrès peuvent vraiment être attribués au fait que la communauté internationale a parlé d'une seule voix et a agi de concert, notamment les représentations diplomatiques permanentes en Haïti, mais aussi les missions qui nous ont rendu visite et les diplomates et ambassades représentés ici. Il n'y a jamais eu de voix dissonante au sujet de notre effort pour assurer la stabilité politique d'Haïti. Au contraire, nous avons toujours pu compter sur un accord très dynamique, que le Gouvernement, l'opinion publique, l'opposition, le Parlement et la société civile ont ressenti. Il s'agit là d'une contribution extraordinaire qui a permis la poursuite des progrès. Je ne peux certes pas dire qu'aucun progrès n'aurait été fait sans cela, mais je pense que les difficultés auraient été bien plus grandes et les progrès bien plus limités. Je souhaite donc remercier la communauté internationale et la féliciter au nom de la MINUSTAH de l'excellent travail que nous avons pu faire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 30.